

**Rapport annuel de mise en œuvre pour l'objectif
PARTIE A**

IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE

CCI	2014FR16RFOP007
Intitulé	Programme Opérationnel FEDER Réunion Conseil Régional 2014-2020
Version	2022.1
Date d'approbation du rapport par le comité de suivi	16 mai 2023

IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE	1
2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 50, paragraphe 2, et article 111, paragraphe 3, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	5
2.1. Informations clés sur la réalisation du programme opérationnel pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.....	5
3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]	10
3.1. Vue d'ensemble de la réalisation.....	10
3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]	17
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 1a.....	17
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 1b.....	20
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 10 / 13i.....	23
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 2a.....	31
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 2c.....	34
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 3a.....	37
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 3d.....	41
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 4a.....	45
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 4c.....	49
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 4e.....	52
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 5b.....	55
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 6a.....	57
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 6b.....	60
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 6c.....	63
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 6d.....	66
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 6 / 7c.....	68
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 7 / 9a.....	70

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 7 / 9b.....	73
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 7 / 10a.....	75
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 8 / 3d.....	77
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 8 / 5b.....	79
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 8 / 7c.....	82
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 11.....	86
Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique - 11 / OS.28.....	87
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 9.....	88
Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique - 9 / OS.22.....	89
Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique - 9 / OS.23.....	90
Tableau 3B: Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du programme opérationnel net de soutien multiple aux mêmes entreprises.....	91
Tableau 5: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance.....	92
3.4 Données financières [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	95
Tableau 6: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme.....	95
Tableau 7: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention pour le FEDER, le FEDER REACT-EU, le FSE, le FSE REACT-EU et le Fonds de cohésion [article 112, paragraphes 1 et 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 5 du règlement (UE) n° 1304/2013].....	96
Tableau 8: L'utilisation du financement croisé.....	101
Tableau 9: Coût des opérations réalisées en dehors de la zone du programme (FEDER, FEDER REACT-EU et Fonds de cohésion au titre de l'objectif Tableau 10: Dépenses engagées en dehors de l'Union (FSE et FSE REACT-EU).....	103
4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS.....	104
6 PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	108
7. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS.....	113
8. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS.....	114
La Financière Région Réunion.....	114
Co-Investissement en haut de bilan : ESSOR PME Ile de la Réunion.....	117
2.2. Co-Investissement en haut de bilan : ESSOR PME Ile de la Réunion.....	119
Prêt avec partage de risques pour les TPE-PME.....	122
<i>Prêt avec partage de risques pour les TPE-PME.....</i>	<i>124</i>
Fonds de prêt Rebond FEDER REACT-EU.....	127
<i>Prêt Rebond FEDER REACT-EU.....</i>	<i>129</i>
9. Facultatif pour le rapport à présenter en 2016, sans objet pour les autres rapports allégés: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE.....	133
10. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS [article 101, point h), et article 111, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	135
10.1. Grands projets.....	135
10.2. Plans d'action communs.....	140

11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	143
11.1. Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	143
11.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les dispositions visant à garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du programme opérationnel et des opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013].....	144
11.3. Développement durable [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013].....	144
11.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	144
11.5. Rôle des partenaires dans la réalisation du programme.....	144
12. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS a) ET b), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013	145
12.1. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations.....	145
12.2. Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication	147
13. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013] (Les données peuvent être incluses dans le rapport à présenter en 2016. — voir le point 9 ci-dessus) (Données requises dans le rapport présenté en 2017 - Option: rapport d'avancement).....	148
14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, points a), b), c), d), g) et h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	149
14.1. Progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et des handicaps permanents ou naturels, les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel	149
14.2. Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds	149
14.3. Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales	149
14.4. Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes	149
14.5. Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant	150
14.6. Les progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination ou d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées.....	150
15. INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU PROGRAMME [article 21, paragraphe 2, et article 22, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	151
16. CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (option: rapport d'avancement).....	152
17. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [article 50, paragraphe 2 du règlement (UE) n° 1303/2013]	153
Documents.....	155
Résultats de la dernière validation	156

2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, POINT A), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

2.1. Informations clés sur la réalisation du programme opérationnel pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.

Si les effets économiques de la crise COVID semblaient s'être estompés en début 2022, La Réunion a dû alors faire face concomitamment à une désorganisation des transports de marchandise, un accroissement important des coûts du fret qui s'est propagé au reste de l'économie et elle est actuellement confrontée à une inflation significative pouvant parfois remettre en question l'équilibre économique de certains projets. L'ensemble de ces facteurs exogènes impactent les calendriers de réalisation de nombreux projets en induisant des décalages importants.

Au titre du programme, l'année 2022 a été marquée par l'intégration au premier semestre, du second abondement au titre de l'initiative REACT UE. Cette intégration a fait l'objet d'une modification de programme qui a été validée en mai 2022.

Pour rappel, le plan de relance européen « Next Generation EU » comprenait notamment un volet dit « REACT UE » qui consistait en une enveloppe complémentaire attribuée au titre des programmes FEDER et FSE 14-20 permettant de déployer des mesures de relance afin de lutter contre les effets de la crise COVID. Cet abondement a été scindé en deux tranches, dont la première de 255 M€ fut intégrée en 2021.

Avec cette deuxième tranche d'un montant de 85 M€, l'enveloppe totale de UE l'initiative REACT UE pour le programme FEDER de La Réunion représente un montant de 340 M €.

Cette année 2022 aura aussi été marquée par la modification a priori finale du programme FEDER 14-20. Il s'agissait de prendre en compte à la fois les effets des crises successives qui ont impacté le territoire réunionnais et d'anticiper les opérations de clôture au regard des dispositions réglementaires publiées le 14 octobre 2021

Cette modification consistait essentiellement en des ajustements financiers entre les axes au regard des aléas ayant impactés le programme et la prise en compte de leurs incidences sur les indicateurs du programme y compris ceux du cadre de performance.

A titre d'exemple, des moyens de l'axe 4 consacrés au projet de SWAC dans le Sud et au projet du second transport par câble, ont été « réorientés » vers l'axe 3 au titre du soutien aux entreprises compte tenu des décalages temporels significatifs de ces dossiers.

Cette modification a été soumise à la Commission en novembre 2022 et elle a été approuvée par la Commission le 16 décembre 2022.

A – Mise en œuvre du programme FEDER 2014-2020 en 2022

1. Dynamique de programmation

Au regard notamment du décalage calendaire important entre la mise en œuvre du programme initial et l'initiative REACT UE, il convient de considérer ces deux éléments séparément.

La programmation du programme initial a été très dynamique, (hors REACT UE), au 31 décembre 2022, 1 642 dossiers ont été sélectionnés, représentant un coût total éligible de 2,232 milliards d'euros, soit un taux de programmation de 116%, correspondant à un montant FEDER de 1, 199 milliards d'euros.

La programmation de REACT UE a elle aussi été très dynamique. Ainsi, au 31 décembre 2022, 250 dossiers ont été sélectionnés, et le taux de programmation des axes dédiés à la relance (axes 10 et 11) s'élève à 93% et la prévision de certification finale présentée en Comité de suivi s'élève à 125 %.

Afin de ne pas saturer dans des proportions trop élevées, la maquette REACT UE et dans l'optique de maintenir la dynamique enclenchée, des dossiers identifiés au titre de REACT UE et compatibles avec le programme 21-27 n'ont pas été programmés (ou seront déprogrammés) afin d'être soutenus au titre du nouveau programme 21-27.

1. Dynamique de certification

Concernant la certification, six appels de fonds ont été validés par la Commission pour l'exercice comptable 2022-2023. Le montant cumulé des appels de fonds de l'Autorité de certification auprès de la Commission Européenne s'établit au 31 décembre 2022 à 1,276 milliards d'euros, soit un taux de certification de 56% malgré la non-certification du GP NRL.

Le niveau de certification est affecté par des retards dans le déroulement des projets, pour lesquels l'AG a dû accepter de nombreux avenants temporels, voir des abandons de projets.

A titre d'exemple, le deuxième projet de transport par câble à Saint Denis a dû être différé et le déclenchement de la guerre en Ukraine a conduit à rendre infructueux le marché pour la construction d'un dock flottant.

La certification des dépenses a atteint un montant UE de 738,4 M€ et a permis de dépasser le seuil du dégagement d'office fixé à 642 M€ pour 2022.

B – Mise en œuvre des instances du programme

1. *Comité National de Suivi*

Le Comité National de Suivi a été consulté à plusieurs reprises au cours de l'année 2022.

Il a été sollicité trois fois en procédure écrite :

Tout d'abord, pour se prononcer sur la proposition de modification du programme FEDER 2014-2020, afin d'intégrer la deuxième tranche de REACT EU, et sur le projet de programme Réunion FEDER-FSE+ 2021-2027, avant soumission à la Commission Européenne ;

Puis à l'occasion du Rapport Annuel de Mise en Œuvre 2021.

Une dernière fois en fin d'année, pour l'approbation de la modification de la maquette financière et cibles des indicateurs du programme opérationnel FEDER 2014-2020, et une modification de critères de sélection des axes 5 et 10 du programme.

Il s'est réuni une fois en présentiel en fin d'année, pour examiner l'état d'avancement, la mise en œuvre du plan d'évaluation, les actions de communication du programme Réunion FEDER 2014-2020.

Aux mêmes dates, le programme Réunion FEDER-FSE+ a été présenté. Il a été adopté par la Commission Européenne le 09 novembre 2022. Le nouveau Comité de Suivi pour la période 2021-2027 a été constitué et son règlement intérieur a été adopté.

1. Comité local de suivi

Le Comité local de suivi s'est réuni 11 fois au cours de l'année entre les mois de février et décembre 2022. L'organisation en format hybride adoptée en 2021, alliant présentiel et visioconférence, ayant bien fonctionné, elle a été maintenue en 2022.

1. Comité Régional d'Evaluation

Le Comité Régional d'Evaluation a été sollicité en procédure écrite en fin d'année, pour une présentation de la synthèse des évaluations réalisées sur la période de programmation 2014-2020, avant transmission à la Commission Européenne.



3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

3.1. Vue d'ensemble de la réalisation

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
1	INVESTIR DANS LES LEVIERS DE CROISSANCE	<p>En 2022, 23 opérations ont été programmées portant la programmation totale à 288 opérations pour un CTE de 166,6 M€ dont 121,2 M€ de FEDER soit 115 % de l'axe avec un niveau de certification de 67 %.</p> <p>OS 1 : Augmenter l'activité de RDI en augmentant les capacités notamment humaines Au titre de 2022, 4 opérations ont été programmées. Les opérations financièrement significatives concernent le CIRAD avec l'extension du pôle 3P pour un CT de 1,01 M€ soutenu intégralement par le FEDER, ainsi que l'allocation de bourses doctorales pour la réalisation de thèses dans des thématiques liées à la S3 (0,77 M€).</p> <p>OS 2 : Innover pour répondre aux défis territoriaux et conquérir de nouveaux marchés dans les secteurs de la S3 19 opérations ont été sélectionnées au titre de cet objectif en 2022. La programmation a principalement concerné le soutien aux structures avec 15 opérations pour le développement et l'animation de l'écosystème de l'innovation et le soutien aux pôles. Ces opérations représentent en 2022 un CTE de 4,8 M€ dont 4,1 M€ de FEDER au bénéfice de 9 structures. Notons également la sélection de 4 projets innovants portés par des entreprises représentant un coût total de projets de 925 932 € soutenu par 483 186 € de FEDER.</p>
10	Volet REACT UE du PO FEDER 14-20 de La Réunion	<p>249 opérations ont été programmées, pour un CTE de 311,3M€ (UE : 277,3M€), dont 229 pour 2022, soit un taux de programmation de 93% et de certification de 6%.</p> <p>OS 24 : Construction d'infrastructures en faveur de la filière santé Une opération a été programmée en 2022 pour un CTE de 12,311 M€ (UE 11,080 M€), il s'agit de la construction du Centre de Ressources Santé 974.</p> <p>OS 25 : Impulser une dynamique de relance de l'économie Cet OS a mobilisé 133,348 M€ de FEDER en 2022 pour 164 opérations d'un CTE de 147,525 M€.</p> <p>La programmation a principalement concerné le soutien au fret (58 opérations) le soutien aux bâtiments éducatifs (51 opérations) ainsi que la résilience du réseau routier (17 opérations). 5 opérations ont porté sur la construction / réhabilitation d'espaces culturels publics.</p> <p>OS 26 : Poursuivre la transition vers une économie verte, décarbonée 45 opérations ont été programmées en 2022 pour un CTE de 76,847 M€ (UE : 69,432 M€)</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		<p>La programmation a principalement concerné les projets d'aménagement en faveur des modes doux (20 opérations), la modernisation d'éclairage et d'installation de bornes de recharge pour véhicules électrique (12 projets) et les opérations en faveur de la rénovation durable des centres villes/bourg.</p> <p>OS 27 : Développer l'accès au numérique et améliorer la résilience des systèmes éducatifs 19 opérations ont été programmées en 2022 pour un CTE de 29,468 M€ et 27,109 M€ de FEDER.</p> <p>La majeure partie des fonds a participé à des travaux d'aménagement pour l'accès au numérique dans l'éducatif avec 6 opérations. 11 opérations ont permis le déploiement du télétravail dans les collectivités. Enfin un dispositif de chèque numérique a été mis en œuvre à destination des TPE pour leur transition numérique.</p>
11	Assistance technique dédiée au volet REACT UE	<p>Conformément au règlement délégué n°2019/1867 de la Commission Européenne relatif à la simplification de la gestion des fonds européens, la Région Réunion a mis en œuvre, à compter du 13 juillet 2020, un financement à taux forfaitaire pour l'assistance technique.</p> <p>Cette dernière ne fait donc plus l'objet de programmation et de certification des dépenses au coût réel mais est calculée à partir d'un taux forfaitaire des dépenses certifiées au niveau du programme (hors assistance technique).</p>
2	AMELIORER L'ACCES AUX TIC PAR UNE STRATEGIE D'AMENAGEMENT NUMERIQUE	<p>Depuis le début de la programmation 19 opérations ont été sélectionnées pour un CTE de 45,3 M€ et un soutien FEDER de 26,2 M€. En 2022 la programmation porte sur 4 opérations concentrées sur l'OS 4. Au niveau de l'axe, le taux de programmation atteint 114% et la certification s'établit à 62 %.</p> <p>OS 4 : Augmenter l'usage des e-services 4 opérations ont été programmées pour un CTE de 2,815 M€ et un montant FEDER de 2,27 M€.</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 opération concerne la modification d'un projet de e-santé. Le projet IMAGERIE permet le stockage et la consultation par les praticiens des résultats médicaux d'imagerie. - 2 opérations portent sur la dématérialisation de services publics au bénéfice des citoyens

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		<p>- 1 opération vise la dématérialisation de données et la réalisation d'une Base Adresse Locale</p>
3	AMELIORER LA COMPETITIVITE DES ENTREPRISES	<p>Depuis 2015, 683 opérations ont été programmées pour un CTE de 433,5 M€ et 188,7M€ UE dont 163 opérations au titre de 2022. Le taux de programmation est de 120 % avec un taux de certification de 52 % pour favoriser la transition avec le programme 21-27, les dossiers dont la date de réalisation maximale prévisionnelle était établie avant le 30 juin 2023, ont été intégrés à ce programme.</p> <p>OS 5 : Augmenter la création d'entreprises nouvelles notamment dans les secteurs prioritaires 65 opérations ont été programmées pour un CTE de 13,02 M€ dont 5,4 M€ UE.</p> <p>Le dispositif de Prime Régionale à l'Emploi montre une forte appétence des bénéficiaires avec 33 opérations pour la seule année 2022 représentant un CTE de 7,04 M€ dont 3,3M€ de FEDER</p> <p>Le reste de la programmation porte sur les aides à l'investissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 opération dans le secteur numérique - 9 opérations dans le domaine du tourisme pour la création de 2 activités de loisirs et 7 restaurants traditionnels (1,6 M€ dont 583 311 € UE) - 22 opérations pour les autres secteurs (CTE de 4,3 M€ pour un soutien UE de 1,5M€) <p>OS 6 : Augmenter les parts de marché des entreprises notamment dans les secteurs prioritaires</p> <p>98 opérations ont été programmées en 2022 pour un CTE de 25,5M€ dont 9,2 M€ UE. La programmation a principalement porté sur les aides à l'investissements et les aides au recrutement.</p> <p>Les aides à l'investissement ont concerné 52 opérations dont 35 au titre des secteurs traditionnels, et 15 opérations pour la transition numérique. Les aides à l'investissement matériel et immatériel ont mobilisé 19,7 M€ de FEDER pour un CTE de 6,6M€</p> <p>45 opérations ont concerné des aides au recrutement (cadres et PRE) pour un CTE de 5,8M€ et un soutien UE de 2,4 M€.</p>
4	PROGRESSER VERS LA TRANSITION ENERGETIQUE ET L'AUTONOMIE ELECTRIQUE	<p>Depuis le début de la programmation 215 opérations ont été soutenues pour un CTE de 285,5 M€ (UE : 153,4M€), soit un taux de programmation de 128% et de certification de 56%. En 2022, 29 opérations ont été programmées (CTE : 61,1M€ dont 26,5M€ de FEDER).</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		<p>OS 7 : Substituer l'énergie thermique des mers à l'électricité pour la climatisation des bâtiments tertiaires En 2022, aucune opération n'a été programmée sur cet OS</p> <p>OS 8 : Augmenter la production d'énergie renouvelable 18 opérations ont été programmées en 2022 pour un CTE de 14,2 M€ dont 4,9 M€ de FEDER - 1 Unité de méthanisation du Pôle Déchets Sud (RUN'EVA) - 8 centrales photovoltaïques en autoconsommation - 8 opérations de recharge photovoltaïque pour véhicules électriques - Dispositif « chèque photovoltaïque » d'aide à l'acquisition de centrales photovoltaïques individuelles à La Réunion</p> <p>OS 9 : Réduire la consommation des infrastructures publiques et des logements à caractères sociaux 10 opérations ont été programmées en 2022 pour un CTE de 7,3 M€ (UE : 4,2 M€) - 8 opérations d'installation de chauffe-eau solaire collectif sur des logements sociaux - 1 opération de rénovation des éclairages publics convertis en LED sur la commune de Saint-Denis - Dispositif écosolidaire 2022</p> <p>OS 10 : Limiter la consommation de carburant fossile en augmentant l'usage des TC et des modes de déplacements Au titre des ITI, le plan de financement de 2 opérations a été modifié : - Conception réalisation du transport par câble entre les quartiers de Bellepierre et de la Montagne à Saint-Denis - Réalisation de la Voie Vélo Régionale – Section de Sainte Suzanne / Sainte Marie – Phase 2</p>
5	RENFORCER LA PREVENTION DES RISQUES, LA GESTION RATIONNELLE DES RESSOURCES ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE	<p>Depuis le début de la programmation, 108 opérations ont été soutenues pour un CTE de 234,5M€ dont un montant UE de 152,6 M€, dont 14 opérations pour 2022 (CTE de 51,9M€ dont un montant UE de 33, 01M€) . Au niveau de l'axe, le taux de programmation atteint 117% et la certification s'établit à 50 %.</p> <p>OS 11b : Assurer la continuité des itinéraires routiers au regard des risques climatiques</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		<p>Aucune opération n'a été programmée en 2022 sur cet OS.</p> <p>OS 12 : Diminuer la quantité de déchets ultimes en recourant à la valorisation énergétique des déchets 4 opérations ont été programmées en 2022 pour un CTE de 33,8 M€ (UE 20,3 M€).</p> <ul style="list-style-type: none"> - le projet Pôle Déchets Sud (RUN'EVA) - Volet Unité de Tri et de Préparation qui au regard de son cout total éligible, n'est plus un grand projet. - 2 opérations d'acquisition de bio composteurs et accessoires sur les territoires de la CIVIS et de la CIREST - 1 projet de recyclerie de Bagatelle à Sainte-Suzanne <p>OS 13 : Sécuriser l'approvisionnement en eau potable au plan quantitatif et qualitatif 3 opérations ont été programmées en 2022 : CTE de 17,5 M€ (UE 12,2 M€).</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'ajustement de la subvention pour le projet de confortement et sécurisation du barrage du Bras de la Plaine - 2 opérations portant sur le retour au bon état des milieux marins <p>OS 15 : Accroître la protection des espèces endémiques menacées 7 opérations ont été programmées en 2022 pour un CTE de 618,2 M€ (UE : 432,7 M€).</p> <ul style="list-style-type: none"> - 3 opérations sur la préservation des espèces végétales - 1 opération sur la préservation du milieu marin - 3 projets sur la préservation des espèces animales
6	SOUTENIR L'OUVERTURE ET LES PERFORMANCES DU TERRITOIRE EN INVESTISSANT DANS LES INFRASTRUCTURES D'ECHANGE	<p>Depuis le début de la programmation, 14 opérations ont été soutenues pour un CTE de 390,7 M€ (163,5 M€ UE). Concernant les niveaux d'avancement de l'axe, le taux de programmation atteint 99% et la certification s'établit à 84 %.</p> <p>Dans l'attente des échanges avec la Commission, le Grand projet NRL n'a pas fait l'objet de sa programmation finale conforme au montant de concours FEDR prévu pour le Grand projet. Aucune opération n'a été programmée en 2022.</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		<p>OS 16 : Fluidifier et sécuriser le transport routier Aucune opération n'a été programmée en 2022 sur cet OS.</p>
7	<p>REPONDRE A LA DYNAMIQUE DEMOGRAPHIQUE EN AUGMENTANT LES SERVICES A LA POPULATION</p>	<p>Depuis le début du programme, 62 opérations ont été soutenues dont pour un CTE de 207,4 M€ et un montant FEDER de 128,1 M€, dont 3 dossiers en 2022. Au niveau de l'axe le taux de programmation atteint 99% et la certification s'établit à 57 %.</p> <p>OS 19 : Augmenter la capacité et la qualité d'accueil en établissements spécialisés des personnes dépendantes dont le maintien en milieu ordinaire n'est pas possible Aucune opération n'a été programmée en 2022 sur cet OS.</p> <p>OS 20 : Augmenter l'offre de services dans les communautés urbaines défavorisées et des Hauts En 2022, 3 opérations ont été programmées pour un CTE de 3,3 M€ (UE : 2,2 M€) - 1 opérations portant sur la modification du plan de financement du projet de création d'un équipement de proximité espace multi-sports de DIORE sur la commune de Saint-André Au titre des ITI, 2 opérations ont été programmées dans le cadre de la restructuration urbaine des quartiers sensibles sur la commune de Saint-André. Il s'agit d'une part du Parc Lacaussade et d'autre part du Square Victoria (Phase 1).</p> <p>OS 21 : Accompagner la croissance démographique en matière d'éducation et de formation Aucune opération n'a été programmée sur cet OS en 2022.</p>
8	<p>COMPENSER LES SURCOUTS LIES A L'ULTRAPERIPHERIE</p>	<p>Depuis le début 239 dossiers ont été programmés pour un CTE de 433,1 M€ avec 234,6M€ de FEDER. En 2022, 7 opérations ont été sélectionnés pour un CTE de 13,03M€ dont un montant FEDER de 8,1M€. Au niveau de l'axe, le taux de programmation atteint 139% en et le taux de certification atteint 73%.</p> <p>OS 17 b : Accroître le développement économique du grand port (...) 1 opération a été programmée en 2022 pour un coût total éligible de 6,4 M€ (UE : 3,8 M€) portant sur les études et travaux de reconstruction du Poste 1 OS 18 b : Améliorer et mettre aux normes les infrastructures aéroportuaires (...) 1 opération a été programmée en 2022 pour un CTE de 3,6 M€ (UE : 2,1 M€), il s'agit de</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		<p>l'aménagements/équipements complémentaires dans le cadre de la modernisation de l'infrastructure aéroportuaire</p> <p>OS 22 : Compenser les surcoûts liés au transport de marchandises et à l'installation des entreprises</p> <p>4 opérations ont été programmées en 2022 pour un CTE de 595 805 € et un montant FEDER de 297 902 €.</p> <p>Le dispositif de soutien au fret pour les transports réalisés en 2021 et 2022 est financé intégralement au titre de REACT-UE</p> <p>IS 23 : Améliorer la sécurité des personnes exposées aux risques d'inondation</p> <p>1 opération a été programmée en 2022 pour un CTE de 2,3 M€ (UE 1,8 M€), il s'agit d'une action de protection contre les inondations à l'Etang Salé les hauts.</p>
9	ASSURER UNE MISE EN ŒUVRE EFFICIENTE, EN LIEN AVEC LES PARTENAIRES, DES PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES POUR LA PÉRIODE 2014-2020	<p>14 dossiers ont été programmés pour un CTE de 35,8 M€ dont 30,5M€ de FEDER. Concernant les niveaux d'avancement de l'axe, le taux de programmation atteint 100% et le taux de certification s'élève à 112%. L'axe est donc saturé dans l'attente de la clôture.</p> <p>Conformément au règlement délégué n°2019/1867 de la Commission Européenne relatif à la simplification de la gestion des fonds européens, la Région Réunion a mis en œuvre, à compter du 13 juillet 2020, un financement à taux forfaitaire pour l'assistance technique.</p> <p>Cette dernière ne fait donc plus l'objet de programmation et de certification des dépenses au coût réel mais est calculée à partir d'un taux forfaitaire des dépenses certifiées au niveau du programme (hors assistance technique).</p>

3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axes prioritaires, à l'exclusion de l'assistance technique

Axe prioritaire	I - INVESTIR DANS LES LEVIERS DE CROISSANCE
Priorité d'investissement	1a - Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 1a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	Observations
F	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	Moins développées	35,00			27,50			La durée d'un projet de recherche étant de 3 ans, la valeur réalisée sera valorisée à l'achèvement des opérations alimentant le CO24.
S	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	Moins développées	35,00			0,00			Nouvel indicateur suite à la modification du PO FEDER en 2020.
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Équivalents temps plein	Moins développées	130,00			42,90			La valeur de l'indicateur est alimentée par les opérations soldées. Le temps de cycle des projets étant de 3 ans, cette dernière est en décalage avec la valeur programmée.
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Équivalents temps plein	Moins développées	130,00			193,20			Pas de nouveaux projets programmés dans le cadre de l'action destinée à développer les capacités de recherche

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes
F	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00			0,00		
S	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00			0,00		
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	42,90			39,90			39,90		
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	401,18			231,20			157,20		

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
S	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00			0,00		
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	39,40			28,00			0,00		
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	139,20			70,00			30,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00		
S	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00		
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	0,00			0,00		
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	0,00			0,00		

Axe prioritaire	1 - INVESTIR DANS LES LEVIERS DE CROISSANCE
Priorité d'investissement	1a - Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen
Objectif spécifique	OS.01 - Augmenter l'activité de RDI en augmentant les capacités notamment humaines

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2022 Total	2022 Qualitative	Observations
IR01	Nombre de docteurs et post doc dans les priorités de la S3	chercheurs	Moins développées	5,00	2011	17,00	22,00		Chercheurs intervenant pour les projets suivants : - BIOPHAGES - ECOFFORUN - PREVAL - RINGBOK - DEEP RUN

ID	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative
IR01	Nombre de docteurs et post doc dans les priorités de la S3	5,00		12,00		11,00		13,00	

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR01	Nombre de docteurs et post doc dans les priorités de la S3	5,00		5,00		5,00		5,00	

Axe prioritaire	1 - INVESTIR DANS LES LEVIERS DE CROISSANCE
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, développer des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, promouvoir en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des grappes d'entreprises et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales, ainsi que stimuler les investissements nécessaires au renforcement des capacités de réaction aux crises dans les services de santé

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 1b

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Moins développées	130,00			872,00			Valeur nette après dédoublement
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Moins développées	130,00			1 916,00			Valeur cumulée brute de CO01
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises	Moins développées	70,00			652,00			Valeur nette après dédoublement
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises	Moins développées	70,00			1 344,00			Valeur cumulée brute du CO26
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	EUR	Moins développées	11 500 000,00			9 709 834,59			
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	EUR	Moins développées	11 500 000,00			19 066 575,28			
F	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	Entreprises	Moins développées	70,00			129,00			Valeur nette après dédoublement
S	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	Entreprises	Moins développées	70,00			438,00			Valeur cumulée brute du CO28

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	774,00			205,00			205,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	1 649,00			273,00			219,00		
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	393,00			224,00			150,00		
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	1 089,00			228,00			170,00		
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	7 237 764,71			7 769 015,39			6 088 694,85		
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets	17 700 482,54			19 029 234,55			17 353 367,55		

(1)	ID	Indicateur	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes
		dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement									
F	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	74,00			150,00			111,00		
S	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	369,00			268,00			144,00		

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	101,00			43,00			10,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	137,00			103,00			55,00		
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	50,00			20,00			0,00		
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	91,00			34,00			42,00		
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	3 104 735,48			1 742 436,45			152 618,43		
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	14 491 313,45			12 537 603,53			2 380 485,09		
F	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	67,00			23,00			10,00		
S	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	94,00			48,00			55,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	19,00			0,00		
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	0,00			0,00		
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	40,00			0,00		
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	0,00			0,00		
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	910 873,29			0,00		
F	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	0,00			0,00		
S	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	19,00			0,00		

Axe prioritaire	1 - INVESTIR DANS LES LEVIERS DE CROISSANCE
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R& I, développer des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, promouvoir en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des grappes d'entreprises et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales, ainsi que stimuler les investissements nécessaires au renforcement des capacités de réaction aux crises dans les services de santé
Objectif spécifique	OS.02 - Augmenter l'offre des entreprises sur les marchés locaux et extérieurs dans les domaines de la S3

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2022 Total	2022 Qualitative	Observations
IR02	Nombre de nouveaux services et nouveaux produits des entreprises	Nouveaux services et produits	Moins développées	42,00	2012	60,00	4,00		4 entreprises en 2022: -SARL E-Tchek -SAS Torskal -SAS Nature et Innovation -SAS CBR

ID	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative
IR02	Nombre de nouveaux services et nouveaux produits des entreprises	3,00		9,00		5,00		10,00	

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR02	Nombre de nouveaux services et nouveaux produits des entreprises	42,00		42,00		0,00		0,00	

Axe prioritaire	10 - Volet REACT UE du PO FEDER 14-20 de La Réunion
Priorité d'investissement	13i - (FEDER) Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et pour préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 10 / 13i

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	Observations
F	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	Mètres carrés		19 740,00			0,00			
S	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	Mètres carrés		19 740,00			55 957,00			
F	CV21	Soutien aux PME pour le fonds de roulement au titre d'un instrument financier	EUR		19 875 000,00			15 898 000,00			
S	CV21	Soutien aux PME pour le fonds de roulement au titre d'un instrument financier	EUR		19 875 000,00			0,00			
F	CV23	Nombre de PME ayant obtenu des subventions remboursables pour le fonds de roulement	Entreprises		171,00			124,00			
S	CV23	Nombre de PME ayant obtenu des subventions remboursables pour le fonds de roulement	Entreprises		171,00			0,00			
F	CV4c	Valeur des technologies de l'information liées à la COVID-19 pour le secteur de l'enseignement	EUR		35 400 000,00			0,00			
S	CV4c	Valeur des technologies de l'information liées à la COVID-19 pour le secteur de l'enseignement	EUR		35 400 000,00			21 046 166,80			
F	IS24	Mètres carrés de surface - bâtiment hospitalier rénové ou construit	M²		1 650,00			0,00			
S	IS24	Mètres carrés de surface - bâtiment hospitalier rénové ou construit	M²		1 650,00			2 222,00			
F	IS32	Nb entreprises bénéficiant de subventions d'investissements dans les secteurs affectés par la crise	Nb entreprises		334,00			2,00			
S	IS32	Nb entreprises bénéficiant de subventions d'investissements dans les secteurs affectés par la crise	Nb entreprises		334,00			10,00			
F	IS33	Montant des soutiens accordés aux entreprises au titre de subvention d'investissement dans les secteurs affectés par la crise	€		6 900 000,00			141 495,65			
S	IS33	Montant des soutiens accordés aux entreprises au titre de subvention d'investissement dans les secteurs affectés par la crise	€		6 900 000,00			2 593 467,80			
F	IS34	Nombre d'entreprises bénéficiant de subvention de fonctionnement au fret	Nb entreprises		127,00			0,00			
S	IS34	Nombre d'entreprises bénéficiant de subvention de fonctionnement au fret	Nb entreprises		127,00			58,00			
F	IS35	Surface de bâtiment en lien avec l'éducation rénovée ou construite	m²		29 035,00			457,00			
S	IS35	Surface de bâtiment en lien avec l'éducation rénovée ou	m²		29 035,00			118 082,50			

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	Observations
		construite									
F	IS36	Nombre d'ouvrages sécurisés	Nb ouvrages		45,00			2,00			
S	IS36	Nombre d'ouvrages sécurisés	Nb ouvrages		45,00			54,00			
F	IS37	Amélioration des réseaux d'Alimentation en Eau Potable	M linéaires de tuyau amélioré ou remplacé		148 500,00			6 714,00			
S	IS37	Amélioration des réseaux d'Alimentation en Eau Potable	M linéaires de tuyau amélioré ou remplacé		148 500,00			38 955,00			
F	IS38	Nb de km de voie cyclable et ou de voie piétonne construites ou réhabilitées	Km de voie cyclable ou piétonne		16,00			2,08			
S	IS38	Nb de km de voie cyclable et ou de voie piétonne construites ou réhabilitées	Km de voie cyclable ou piétonne		16,00			18,05			
F	IS39	Nombre d'installation photovoltaïques avec stockage soutenues , inférieur à 9 kWc	Nb installation avec stockage < 9kWc soutenues		250,00			334,00			
S	IS39	Nombre d'installation photovoltaïques avec stockage soutenues , inférieur à 9 kWc	Nb installation avec stockage < 9kWc soutenues		250,00			844,00			
F	IS40	Nombre d'établissements éducatif soutenus au titre d'investissement dans le champ du numérique	Nb établissement éducatif		166,00			0,00			
S	IS40	Nombre d'établissements éducatif soutenus au titre d'investissement dans le champ du numérique	Nb établissement éducatif		166,00			214,00			
F	IS41	Montant des investissements de santé	€		20 000 000,00			0,00			
S	IS41	Montant des investissements de santé	€		20 000 000,00			0,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes
F	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	0,00			0,00			0,00		
S	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	0,00			0,00			0,00		
F	CV21	Soutien aux PME pour le fonds de roulement au titre d'un instrument financier	0,00			0,00			0,00		
S	CV21	Soutien aux PME pour le fonds de roulement au titre d'un instrument financier	0,00			0,00			0,00		
F	CV23	Nombre de PME ayant obtenu des subventions remboursables pour le fonds de roulement	0,00			0,00			0,00		
S	CV23	Nombre de PME ayant obtenu des subventions remboursables pour le fonds de roulement	0,00			0,00			0,00		
F	CV4c	Valeur des technologies de l'information liées à la COVID-19 pour le secteur de l'enseignement	0,00			0,00			0,00		
S	CV4c	Valeur des technologies de l'information liées à la COVID-19 pour le secteur de l'enseignement	0,00			0,00			0,00		
F	IS24	Mètres carrés de surface - bâtiment hospitalier rénové ou construit	0,00			0,00			0,00		
S	IS24	Mètres carrés de surface - bâtiment hospitalier rénové ou construit	0,00			0,00			0,00		
F	IS32	Nb entreprises bénéficiant de subventions d'investissements dans les secteurs affectés par la crise	0,00			0,00			0,00		
S	IS32	Nb entreprises bénéficiant de subventions d'investissements dans les secteurs affectés par la crise	0,00			0,00			0,00		
F	IS33	Montant des soutiens accordés aux entreprises au titre de subvention d'investissement dans les secteurs affectés par la crise	0,00			0,00			0,00		
S	IS33	Montant des soutiens accordés aux entreprises au titre de subvention d'investissement dans les secteurs affectés par la crise	0,00			0,00			0,00		
F	IS34	Nombre d'entreprises bénéficiant de subvention de fonctionnement au fret	0,00			0,00			0,00		
S	IS34	Nombre d'entreprises bénéficiant de subvention de fonctionnement au fret	0,00			0,00			0,00		
F	IS35	Surface de bâtiment en lien avec l'éducation rénovée ou construite	0,00			0,00			0,00		
S	IS35	Surface de bâtiment en lien avec l'éducation rénovée ou construite	19 441,50			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes
F	IS36	Nombre d'ouvrages sécurisés	0,00			0,00			0,00		
S	IS36	Nombre d'ouvrages sécurisés	13,00			0,00			0,00		
F	IS37	Amélioration des réseaux d'Alimentation en Eau Potable	0,00			0,00			0,00		
S	IS37	Amélioration des réseaux d'Alimentation en Eau Potable	6 905,00			0,00			0,00		
F	IS38	Nb de km de voie cyclable et ou de voie piétonne construites ou réhabilitées	0,21			0,00			0,00		
S	IS38	Nb de km de voie cyclable et ou de voie piétonne construites ou réhabilitées	0,52			0,00			0,00		
F	IS39	Nombre d'installation photovoltaïques avec stockage soutenues , inférieur à 9 kWc	0,00			0,00			0,00		
S	IS39	Nombre d'installation photovoltaïques avec stockage soutenues , inférieur à 9 kWc	0,00			0,00			0,00		
F	IS40	Nombre d'établissements éducatif soutenus au titre d'investissement dans le champ du numérique	0,00			0,00			0,00		
S	IS40	Nombre d'établissements éducatif soutenus au titre d'investissement dans le champ du numérique	0,00			0,00			0,00		
F	IS41	Montant des investissements de santé	0,00			0,00			0,00		
S	IS41	Montant des investissements de santé	0,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	0,00			0,00			0,00		
S	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	0,00			0,00			0,00		
F	CV21	Soutien aux PME pour le fonds de roulement au titre d'un instrument financier	0,00			0,00			0,00		
S	CV21	Soutien aux PME pour le fonds de roulement au titre d'un instrument financier	0,00			0,00			0,00		
F	CV23	Nombre de PME ayant obtenu des subventions remboursables pour le fonds de roulement	0,00			0,00			0,00		
S	CV23	Nombre de PME ayant obtenu des subventions remboursables pour le fonds de roulement	0,00			0,00			0,00		
F	CV4c	Valeur des technologies de l'information liées à la COVID-19 pour le secteur de l'enseignement	0,00			0,00			0,00		
S	CV4c	Valeur des technologies de l'information liées à la COVID-19 pour le secteur de l'enseignement	0,00			0,00			0,00		
F	IS24	Mètres carrés de surface - bâtiment hospitalier rénové ou construit	0,00			0,00			0,00		
S	IS24	Mètres carrés de surface - bâtiment hospitalier rénové ou construit	0,00			0,00			0,00		
F	IS32	Nb entreprises bénéficiant de subventions d'investissements dans les secteurs affectés par la crise	0,00			0,00			0,00		
S	IS32	Nb entreprises bénéficiant de subventions d'investissements dans les secteurs affectés par la crise	0,00			0,00			0,00		
F	IS33	Montant des soutiens accordés aux entreprises au titre de subvention d'investissement dans les secteurs affectés par la crise	0,00			0,00			0,00		
S	IS33	Montant des soutiens accordés aux entreprises au titre de subvention d'investissement dans les secteurs affectés par la crise	0,00			0,00			0,00		
F	IS34	Nombre d'entreprises bénéficiant de subvention de fonctionnement au fret	0,00			0,00			0,00		
S	IS34	Nombre d'entreprises bénéficiant de subvention de fonctionnement au fret	0,00			0,00			0,00		
F	IS35	Surface de bâtiment en lien avec l'éducation rénovée ou construite	0,00			0,00			0,00		
S	IS35	Surface de bâtiment en lien avec l'éducation rénovée ou construite	0,00			0,00			0,00		
F	IS36	Nombre d'ouvrages sécurisés	0,00			0,00			0,00		
S	IS36	Nombre d'ouvrages sécurisés	0,00			0,00			0,00		
F	IS37	Amélioration des réseaux d'Alimentation en Eau Potable	0,00			0,00			0,00		
S	IS37	Amélioration des réseaux d'Alimentation en Eau Potable	0,00			0,00			0,00		
F	IS38	Nb de km de voie cyclable et ou de voie piétonne construites ou réhabilitées	0,00			0,00			0,00		
S	IS38	Nb de km de voie cyclable et ou de voie piétonne construites ou réhabilitées	0,00			0,00			0,00		
F	IS39	Nombre d'installation photovoltaïques avec stockage soutenues , inférieur à 9 kWc	0,00			0,00			0,00		
S	IS39	Nombre d'installation photovoltaïques avec stockage soutenues , inférieur à 9 kWc	0,00			0,00			0,00		
F	IS40	Nombre d'établissements éducatif soutenus au titre d'investissement dans le champ du numérique	0,00			0,00			0,00		
S	IS40	Nombre d'établissements éducatif soutenus au titre d'investissement dans le champ du numérique	0,00			0,00			0,00		
F	IS41	Montant des investissements de santé	0,00			0,00			0,00		

(1) ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
S IS41	Montant des investissements de santé	0,00			0,00			0,00		

(1) ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	0,00			0,00		
S CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	0,00			0,00		
F CV21	Soutien aux PME pour le fonds de roulement au titre d'un instrument financier	0,00			0,00		
S CV21	Soutien aux PME pour le fonds de roulement au titre d'un instrument financier	0,00			0,00		
F CV23	Nombre de PME ayant obtenu des subventions remboursables pour le fonds de roulement	0,00			0,00		
S CV23	Nombre de PME ayant obtenu des subventions remboursables pour le fonds de roulement	0,00			0,00		
F CV4c	Valeur des technologies de l'information liées à la COVID-19 pour le secteur de l'enseignement	0,00			0,00		
S CV4c	Valeur des technologies de l'information liées à la COVID-19 pour le secteur de l'enseignement	0,00			0,00		
F IS24	Mètres carrés de surface - bâtiment hospitalier rénové ou construit	0,00			0,00		
S IS24	Mètres carrés de surface - bâtiment hospitalier rénové ou construit	0,00			0,00		
F IS32	Nb entreprises bénéficiant de subventions d'investissements dans les secteurs affectés par la crise	0,00			0,00		
S IS32	Nb entreprises bénéficiant de subventions d'investissements dans les secteurs affectés par la crise	0,00			0,00		
F IS33	Montant des soutiens accordés aux entreprises au titre de subvention d'investissement dans les secteurs affectés par la crise	0,00			0,00		
S IS33	Montant des soutiens accordés aux entreprises au titre de subvention d'investissement dans les secteurs affectés par la crise	0,00			0,00		
F IS34	Nombre d'entreprises bénéficiant de subvention de fonctionnement au fret	0,00			0,00		
S IS34	Nombre d'entreprises bénéficiant de subvention de fonctionnement au fret	0,00			0,00		
F IS35	Surface de bâtiment en lien avec l'éducation rénovée ou construite	0,00			0,00		
S IS35	Surface de bâtiment en lien avec l'éducation rénovée ou construite	0,00			0,00		
F IS36	Nombre d'ouvrages sécurisés	0,00			0,00		
S IS36	Nombre d'ouvrages sécurisés	0,00			0,00		
F IS37	Amélioration des réseaux d'Alimentation en Eau Potable	0,00			0,00		
S IS37	Amélioration des réseaux d'Alimentation en Eau Potable	0,00			0,00		
F IS38	Nb de km de voie cyclable et ou de voie piétonne construites ou réhabilitées	0,00			0,00		
S IS38	Nb de km de voie cyclable et ou de voie piétonne construites ou réhabilitées	0,00			0,00		
F IS39	Nombre d'installation photovoltaïques avec stockage soutenues , inférieur à 9 kWc	0,00			0,00		
S IS39	Nombre d'installation photovoltaïques avec stockage soutenues , inférieur à 9 kWc	0,00			0,00		
F IS40	Nombre d'établissements éducatif soutenus au titre d'investissement dans le champ du numérique	0,00			0,00		
S IS40	Nombre d'établissements éducatif soutenus au titre d'investissement dans le champ du numérique	0,00			0,00		
F IS41	Montant des investissements de santé	0,00			0,00		
S IS41	Montant des investissements de santé	0,00			0,00		

Axe prioritaire	10 - Volet REACT UE du PO FEDER 14-20 de La Réunion
Priorité d'investissement	13i - (FEDER) Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et pour préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie
Objectif spécifique	OS.24 - Soutenir les investissements dans le domaine de la santé

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2022 Total	2022 Qualitative	Observations
IR26	Nb de jours de formation dans le domaine de la santé mis en œuvre au titre des centres de ressources et de simulations	Nombre de personnes		1 335,00	2019	1 889,00	1 250,00		

ID	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative
IR26	Nb de jours de formation dans le domaine de la santé mis en œuvre au titre des centres de ressources et de simulations	0,00		0,00		0,00		0,00	

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR26	Nb de jours de formation dans le domaine de la santé mis en œuvre au titre des centres de ressources et de simulations	0,00		0,00		0,00		0,00	

Axe prioritaire	10 - Volet REACT UE du PO FEDER 14-20 de La Réunion
Priorité d'investissement	13i - (FEDER) Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et pour préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie
Objectif spécifique	OS.25 - Impulser une dynamique de relance de l'économie, notamment des secteurs les plus touchés par la crise sanitaire

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2022 Total	2022 Qualitative	Observations
IR27	PIB en volume exprimé en prix 2019	Milliard d'€		19,66	2019	19,66	23,40		Données du CEROM - septembre 2022 (PIB de l'année 2021)

ID	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative
IR27	PIB en volume exprimé en prix 2019	22,14		0,00		0,00		0,00	

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR27	PIB en volume exprimé en prix 2019	0,00		0,00		0,00		0,00	

Axe prioritaire	10 - Volet REACT UE du PO FEDER 14-20 de La Réunion
Priorité d'investissement	13i - (FEDER) Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et pour préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie
Objectif spécifique	OS.26 - Poursuivre la transition vers une économie verte, décarbonée

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2022 Total	2022 Qualitative	Observations
IR09	Energie électrique évitée	GWh		218,30	2015	244,10	311,00		
IR28	Amélioration de l'indice linéaire de perte de La Réunion	m3/km/jour		23,90	2021	23,80	25,04		Données 2020. Source de l'Office de l'eau - septembre 2022. Décalage des données indiqué dans le guide méthodologique

ID	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative
IR09	Energie électrique évitée	301,05		0,00		0,00		0,00	
IR28	Amélioration de l'indice linéaire de perte de La Réunion	22,60		0,00		0,00		0,00	

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR09	Energie électrique évitée	0,00		0,00		0,00		0,00	
IR28	Amélioration de l'indice linéaire de perte de La Réunion	0,00		0,00		0,00		0,00	

Axe prioritaire	10 - Volet REACT UE du PO FEDER 14-20 de La Réunion
Priorité d'investissement	13i - (FEDER) Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et pour préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie
Objectif spécifique	OS.27 - Développer l'accès au numérique et améliorer la résilience des systèmes éducatifs et administratifs

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2022 Total	2022 Qualitative	Observations
IR29	Nombre de personnes bénéficiant des investissements numériques	Nombre de personnes		98 169,00	2021	175 974,00	73 802,00		Données qui abondent les mesures « Numérisation des établissements éducatifs » et « Développement du télétravail »

ID	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative
IR29	Nombre de personnes bénéficiant des investissements numériques	0,00		0,00		0,00		0,00	

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR29	Nombre de personnes bénéficiant des investissements numériques	0,00		0,00		0,00		0,00	

Axe prioritaire	2 - AMELIORER L'ACCES AUX TIC PAR UNE STRATEGIE D'AMENAGEMENT NUMERIQUE
Priorité d'investissement	2a - Étendre le déploiement de la large bande et la diffusion de réseaux à grande vitesse et soutenir l'adoption des technologies et réseaux émergents pour l'économie numérique

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 2a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	Observations
F	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	Ménages	Moins développées	20 000,00			20 746,00			
S	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	Ménages	Moins développées	20 000,00			20 306,00			
F	IS01	Nombre d'entreprises raccordables au THD	Entreprises	Moins développées	2 000,00			3 675,00			
S	IS01	Nombre d'entreprises raccordables au THD	Entreprises	Moins développées	2 000,00			2 070,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes
F	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	10 912,00			720,00			0,00		
S	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	20 306,00			20 306,00			20 306,00		
F	IS01	Nombre d'entreprises raccordables au THD	2 245,00			1 983,00			0,00		
S	IS01	Nombre d'entreprises raccordables au THD	2 070,00			2 070,00			2 070,00		

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	0,00			0,00			0,00		
S	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	20 306,00			0,00			0,00		
F	IS01	Nombre d'entreprises raccordables au THD	0,00			0,00			0,00		
S	IS01	Nombre d'entreprises raccordables au THD	2 070,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	0,00			0,00		
S	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	0,00			0,00		
F	IS01	Nombre d'entreprises raccordables au THD	0,00			0,00		
S	IS01	Nombre d'entreprises raccordables au THD	0,00			0,00		

Axe prioritaire	2 - AMELIORER L'ACCES AUX TIC PAR UNE STRATEGIE D'AMENAGEMENT NUMERIQUE
Priorité d'investissement	2a - Étendre le déploiement de la large bande et la diffusion de réseaux à grande vitesse et soutenir l'adoption des technologies et réseaux émergents pour l'économie numérique
Objectif spécifique	OS.03 - Augmenter la couverture de l'île en très haut débit

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2022 Total	2022 Qualitative	Observations
IR03b	Part de foyers/entreprises couverts par le THD	%	Moins développées	0,30	2013	95,00	106,00		Baisse du nombre de locaux raccordables par rapport à 2021. Données provenant du bilan d'exécution intermédiaire de l'opérateur (Réunion THD)

ID	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative
IR03b	Part de foyers/entreprises couverts par le THD	100,00		93,00		87,00		75,00	

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR03b	Part de foyers/entreprises couverts par le THD	58,00		27,00		5,95		0,30	

Axe prioritaire	2 - AMELIORER L'ACCES AUX TIC PAR UNE STRATEGIE D'AMENAGEMENT NUMERIQUE
Priorité d'investissement	2c - Renforcer les applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté)

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 2c

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	Observations
F	IS03	Nombre de professionnels de santé utilisant le portail dédié	Professionnels de santé	Moins développées	196,00			0,00			
S	IS03	Nombre de professionnels de santé utilisant le portail dédié	Professionnels de santé	Moins développées	196,00			440,00			
F	IS03b	Nombre de services publics dématérialisés modernisés ou créés	Services publics	Moins développées	21,00			8,00			
S	IS03b	Nombre de services publics dématérialisés modernisés ou créés	Services publics	Moins développées	21,00			35,00			
F	IS03c	Nombre jeu de données publiques mis à disposition	Jeu de données	Moins développées	180,00			46,00			
S	IS03c	Nombre jeu de données publiques mis à disposition	Jeu de données	Moins développées	180,00			166,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes
F	IS03	Nombre de professionnels de santé utilisant le portail dédié	0,00			0,00			0,00		
S	IS03	Nombre de professionnels de santé utilisant le portail dédié	440,00			100,00			100,00		
F	IS03b	Nombre de services publics dématérialisés modernisés ou créés	1,00			1,00			0,00		
S	IS03b	Nombre de services publics dématérialisés modernisés ou créés	33,00			25,00			18,00		
F	IS03c	Nombre jeu de données publiques mis à disposition	0,00			0,00			0,00		
S	IS03c	Nombre jeu de données publiques mis à disposition	165,00			165,00			15,00		

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	IS03	Nombre de professionnels de santé utilisant le portail dédié	0,00			0,00			0,00		
S	IS03	Nombre de professionnels de santé utilisant le portail dédié	100,00			100,00			0,00		
F	IS03b	Nombre de services publics dématérialisés modernisés ou créés	0,00			0,00			0,00		
S	IS03b	Nombre de services publics dématérialisés modernisés ou créés	10,00			0,00			0,00		
F	IS03c	Nombre jeu de données publiques mis à disposition	0,00			0,00			0,00		
S	IS03c	Nombre jeu de données publiques mis à disposition	15,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IS03	Nombre de professionnels de santé utilisant le portail dédié	0,00			0,00		
S	IS03	Nombre de professionnels de santé utilisant le portail dédié	0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IS03b	Nombre de services publics dématérialisés modernisés ou créés	0,00			0,00		
S	IS03b	Nombre de services publics dématérialisés modernisés ou créés	0,00			0,00		
F	IS03c	Nombre jeu de données publiques mis à disposition	0,00			0,00		
S	IS03c	Nombre jeu de données publiques mis à disposition	0,00			0,00		

Axe prioritaire	2 - AMELIORER L'ACCES AUX TIC PAR UNE STRATEGIE D'AMENAGEMENT NUMERIQUE
Priorité d'investissement	2c - Renforcer les applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté)
Objectif spécifique	OS.04 - Augmenter l'usage des e-services

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2022 Total	2022 Qualitative	Observations
IR04	Part des internautes effectuant des démarches administratives en ligne	%	Moins développées	43,00	2013	55,00	62,00		Données inchangées depuis l'étude SYNTHESSES réalisée en 2019.
IR04b	Nombre de patients pris en charge dans le cadre de la télémédecine	patients	Moins développées	0,00	2013	500,00	2 145,00		

ID	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative
IR04	Part des internautes effectuant des démarches administratives en ligne	62,00		62,00		62,00		62,00	
IR04b	Nombre de patients pris en charge dans le cadre de la télémédecine	1 377,00		1 351,00		1 351,00		1 351,00	

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR04	Part des internautes effectuant des démarches administratives en ligne	54,00		54,00		43,00		43,00	
IR04b	Nombre de patients pris en charge dans le cadre de la télémédecine	570,00		570,00		0,00		0,00	

Axe prioritaire	3 - AMELIORER LA COMPETITIVITE DES ENTREPRISES
Priorité d'investissement	3a - Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 3a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Moins développées	435,00			477,00			Valeur nette après dédoublement
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Moins développées	435,00			287,00			
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Moins développées	175,00			194,00			Valeur nette après dédoublement
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Moins développées	175,00			203,00			
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	Moins développées	260,00			290,00			Valeur nette après dédoublement
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	Moins développées	260,00			85,00			
F	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Moins développées	435,00			478,00			Valeur nette après dédoublement
S	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Moins développées	435,00			288,00			
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	Moins développées	50 000 000,00			23 217 960,00			
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	Moins développées	50 000 000,00			90 578 873,49			
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	EUR	Moins développées	4 584 000,00			0,00			
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	EUR	Moins développées	4 584 000,00			4 584 000,00			
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	Moins développées	494,00			371,23			
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	Moins développées	494,00			1 243,60			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	430,00			64,00			76,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	224,00			106,00			79,00		
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	125,00			64,00			76,00		
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	123,00			104,00			79,00		
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	290,00			180,00			134,00		
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	85,00			190,00			134,00		
F	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	415,00			64,00			76,00		
S	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	209,00			104,00			79,00		
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	12 593 798,05			9 093 656,07			4 797 908,01		
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	96 502 696,88			88 492 522,57			57 745 533,69		
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00			0,00			0,00		
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	4 584 000,00			0,00			0,00		
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	260,90			186,88			136,88		
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	1 030,23			801,51			547,61		

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	67,00			40,00			7,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	70,00			54,00			35,00		
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	67,00			40,00			7,00		
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	70,00			54,00			35,00		
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00			0,00			0,00		
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00			0,00			0,00		
F	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	67,00			40,00			7,00		
S	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	70,00			54,00			35,00		
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	3 341 335,65			1 857 799,85			1 050 952,00		
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	30 536 032,43			25 326 513,52			10 160 534,97		
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00			0,00			0,00		
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00			0,00			0,00		
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	91,10			51,50			29,00		
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	361,60			252,50			158,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	18,00			0,00		
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00			0,00		
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	18,00			0,00		
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00			0,00		
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00			0,00		
F	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00		
S	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	18,00			0,00		
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	0,00			0,00		
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	2 571 960,41			0,00		
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00			0,00		
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00			0,00		
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00		
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	65,50			0,00		

Axe prioritaire	3 - AMELIORER LA COMPETITIVITE DES ENTREPRISES
Priorité d'investissement	3a - Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises
Objectif spécifique	OS.05 - Augmenter la création d'entreprises nouvelles, notamment dans les secteurs prioritaires (TIC, tourisme, agro-nutrition)

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2022 Total	2022 Qualitative	Observations
IR05b	Nombre d'entreprises nouvellement créées dans les secteurs prioritaires (TIC, tourisme, agro-nutrition)	Entreprises	Moins développées	1 493,00	2010	1 619,00	1 192,00		Observatoire de la création d'entreprise (données Octobre 2022) : - commerce de bouche : 38 - hébergement : 115 - restauration : 630 - information et communication : 409

ID	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative
IR05b	Nombre d'entreprises nouvellement créées dans les secteurs prioritaires (TIC, tourisme, agro-nutrition)	1 170,00		1 682,00		1 682,00		1 381,00	

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR05b	Nombre d'entreprises nouvellement créées dans les secteurs prioritaires (TIC, tourisme, agro-nutrition)	1 286,00		0,00		0,00		0,00	

Axe prioritaire	3 - AMELIORER LA COMPETITIVITE DES ENTREPRISES
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 3d

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Moins développées	1 234,00			1 460,00			Valeur nette après dédoublement
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Moins développées	1 234,00			1 861,00			
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Moins développées	270,00			283,00			Valeur nette après dédoublement
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Moins développées	270,00			325,00			
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	Moins développées	64,00			78,00			Valeur nette après dédoublement
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	Moins développées	64,00			320,00			
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Moins développées	900,00			1 150,00			Valeur nette après dédoublement
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Moins développées	900,00			3 781,00			
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	Moins développées	68 285 829,00			57 605 884,92			
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	Moins développées	68 285 829,00			104 726 168,67			
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	EUR	Moins développées	17 000 000,00			0,00			
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	EUR	Moins développées	17 000 000,00			17 417 000,00			
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	Moins développées	546,00			448,69			
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	Moins développées	546,00			873,28			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	1 220,00			790,00			976,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	1 777,00			1 239,00			946,00		
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	176,00			99,00			159,00		
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	193,00			194,00			153,00		
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	78,00			124,00			79,00		
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	320,00			134,00			79,00		
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	953,00			583,00			817,00		
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	1 095,00			1 040,00			792,00		
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	50 349 247,29			42 700 808,14			35 991 063,72		
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	89 144 451,32			82 288 164,15			56 932 944,18		
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00			0,00			0,00		
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	17 987 979,38			0,00			0,00		
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	337,40			256,08			218,94		
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	674,50			512,50			325,50		

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	553,00			470,00			14,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	730,00			407,00			149,00		
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	122,00			86,00			14,00		
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	127,00			99,00			75,00		
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	51,00			0,00			0,00		
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	51,00			0,00			0,00		
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	448,00			396,00			48,00		
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	594,00			299,00			77,00		
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	30 668 005,48			13 101 848,62			4 470 258,00		
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	52 009 366,38			37 017 924,17			29 512 458,50		
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00			0,00			0,00		
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00			0,00			0,00		
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	156,10			58,50			26,00		
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	283,00			211,00			172,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
-----	----	------------	------------	-------------	-------------	------------	-------------	-------------

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	73,00			0,00		
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00			0,00		
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	23,00			0,00		
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00			0,00		
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00			0,00		
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00			0,00		
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	50,00			0,00		
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	0,00			0,00		
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	7 026 936,16			0,00		
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00			0,00		
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00			0,00		
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00		
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	42,00			0,00		

Axe prioritaire	3 - AMELIORER LA COMPETITIVITE DES ENTREPRISES
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation
Objectif spécifique	OS.06 - Augmenter les parts de marchés (locaux et extérieurs) des entreprises, en vue de maintenir ou de créer de l'emploi, notamment dans les secteurs prioritaires (TIC, tourisme, agronutrition)

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2022 Total	2022 Qualitative	Observations
IR06	Nombre d'emplois dans les secteurs prioritaires	Emplois	Moins développées	19 867,00	2010	20 887,00	23 700,00		Données INSEE (Conjoncture de La Réunion n°21 - Octobre 2022) : - industrie agroalimentaire : 8 000 - hébergement - restauration : 11 900 - information et communication : 3 800

ID	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative
IR06	Nombre d'emplois dans les secteurs prioritaires	21 600,00		24 156,00		24 156,00		24 161,00	

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR06	Nombre d'emplois dans les secteurs prioritaires	23 666,00		0,00		0,00		0,00	

Axe prioritaire	4 - PROGRESSER VERS LA TRANSITION ENERGETIQUE ET L'AUTONOMIE ELECTRIQUE
Priorité d'investissement	4a - Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 4a

(1) ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	Observations
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	Moins développées	6,00		4,19			
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	Moins développées	6,00		13,72			
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Moins développées	8 000,00		7 357,63			
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Moins développées	8 000,00		23 999,74			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1) ID	Indicateur	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	4,87		1,54			0,83		
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	12,26		12,60			6,98		
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	4 119,23		1 461,18			719,85		
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	20 187,00		20 411,56			9 799,33		

(1) ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,65		0,63			0,01		
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	1,55		0,62			0,54		
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	212,60		159,40			16,96		
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	1 289,47		212,60			144,20		

(1) ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,00		0,00		
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,13		0,00		
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00		0,00		
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	25,90		0,00		

Axe prioritaire	4 - PROGRESSER VERS LA TRANSITION ENERGETIQUE ET L'AUTONOMIE ELECTRIQUE
Priorité d'investissement	4a - Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables
Objectif spécifique	OS.07 - Substituer l'énergie thermique des mers à l'électricité pour la climatisation des bâtiments tertiaires

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2022 Total	2022 Qualitative	Observations
IR07a	Supplément de production d'électricité issu des Enr (Energies renouvelables)	GWh	Moins développées	1 015,00	2013	1 032,50	870,00		Il est à noter que les données 2022 ne seront publiées, par la source de données, qu'à partir de juillet 2023. La valeur indiquée correspond à celle de l'année 2021.

ID	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative
IR07a	Supplément de production d'électricité issu des Enr (Energies renouvelables)	932,80		951,00		951,00		1 078,80	

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR07a	Supplément de production d'électricité issu des Enr (Energies renouvelables)	0,00		0,00		0,00		0,00	

Axe prioritaire	4 - PROGRESSER VERS LA TRANSITION ENERGETIQUE ET L'AUTONOMIE ELECTRIQUE
Priorité d'investissement	4a - Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables
Objectif spécifique	OS.08 - Augmenter la production d'énergie renouvelable

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2022 Total	2022 Qualitative	Observations
IR08	Production d'énergie à partir de la biomasse et du biogaz	GWh	Moins développées	267,10	2012	298,50	243,30		Il est à noter que les données 2022 ne seront publiées, par la source de données, qu'à partir de juillet 2023. La valeur indiquée correspond à celle de l'année 2021.

ID	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative
IR08	Production d'énergie à partir de la biomasse et du biogaz	240,50		246,50		246,50		196,30	

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR08	Production d'énergie à partir de la biomasse et du biogaz	244,10		244,10		264,30		266,30	

Axe prioritaire	4 - PROGRESSER VERS LA TRANSITION ENERGETIQUE ET L'AUTONOMIE ELECTRIQUE
Priorité d'investissement	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 4c

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	Observations
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Moins développées	34 172,00			8 325,20			
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Moins développées	34 172,00			17 446,70			
F	IS23	Nombre de bornes de recharge des véhicules électrique à énergie photovoltaïque installées.	Bornes de recharge photovoltaïque	Moins développées	75,00			31,00			
S	IS23	Nombre de bornes de recharge des véhicules électrique à énergie photovoltaïque installées.	Bornes de recharge photovoltaïque	Moins développées	75,00			80,00			
F	IS26	Nombre de logement dont l'efficacité énergétique s'est améliorée	Logement	Moins développées	7 200,00			7 671,00			
S	IS26	Nombre de logement dont l'efficacité énergétique s'est améliorée	Logement	Moins développées	7 200,00			12 012,00			
F	IS27	Nombre de points lumineux d'éclairage public convertis en LED	Points lumineux convertis	Moins développées	14 875,00			2 517,00			
S	IS27	Nombre de points lumineux d'éclairage public convertis en LED	Points lumineux convertis	Moins développées	14 875,00			21 509,00			
F	IS28	Surface de bâtiment public ayant fait l'objet d'une rénovation thermique	M²	Moins développées	49 000,00			16 373,00			
S	IS28	Surface de bâtiment public ayant fait l'objet d'une rénovation thermique	M²	Moins développées	49 000,00			222 065,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	6 139,75			5 617,49			5 080,52		
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	16 569,98			14 265,91			12 307,05		
F	IS23	Nombre de bornes de recharge des véhicules électrique à énergie photovoltaïque installées.	18,00			1,00			0,00		
S	IS23	Nombre de bornes de recharge des véhicules électrique à énergie photovoltaïque installées.	50,00			30,00			13,00		
F	IS26	Nombre de logement dont l'efficacité énergétique s'est améliorée	5 909,00			5 653,00			5 137,00		
S	IS26	Nombre de logement dont l'efficacité énergétique s'est améliorée	9 740,00			9 648,00			9 787,00		
F	IS27	Nombre de points lumineux d'éclairage public convertis en LED	1 157,00			0,00			0,00		
S	IS27	Nombre de points lumineux d'éclairage public convertis en LED	21 261,00			9 553,00			1 659,00		
F	IS28	Surface de bâtiment public ayant fait l'objet d'une rénovation thermique	9 537,00			9 537,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes
S	IS28	Surface de bâtiment public ayant fait l'objet d'une rénovation thermique	222 065,00			177 465,00			177 248,00		

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	4 000,21			1 684,57			0,00		
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	5 159,40			4 814,21			2 353,82		
F	IS23	Nombre de bornes de recharge des véhicules électrique à énergie photovoltaïque installées.	0,00			0,00			0,00		
S	IS23	Nombre de bornes de recharge des véhicules électrique à énergie photovoltaïque installées.	0,00			0,00			0,00		
F	IS26	Nombre de logement dont l'efficacité énergétique s'est améliorée	3 777,00			0,00			0,00		
S	IS26	Nombre de logement dont l'efficacité énergétique s'est améliorée	5 843,00			0,00			0,00		
F	IS27	Nombre de points lumineux d'éclairage public convertis en LED	0,00			0,00			0,00		
S	IS27	Nombre de points lumineux d'éclairage public convertis en LED	0,00			0,00			0,00		
F	IS28	Surface de bâtiment public ayant fait l'objet d'une rénovation thermique	0,00			0,00			0,00		
S	IS28	Surface de bâtiment public ayant fait l'objet d'une rénovation thermique	164 773,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00			0,00		
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00			0,00		
F	IS23	Nombre de bornes de recharge des véhicules électrique à énergie photovoltaïque installées.	0,00			0,00		
S	IS23	Nombre de bornes de recharge des véhicules électrique à énergie photovoltaïque installées.	0,00			0,00		
F	IS26	Nombre de logement dont l'efficacité énergétique s'est améliorée	0,00			0,00		
S	IS26	Nombre de logement dont l'efficacité énergétique s'est améliorée	0,00			0,00		
F	IS27	Nombre de points lumineux d'éclairage public convertis en LED	0,00			0,00		
S	IS27	Nombre de points lumineux d'éclairage public convertis en LED	0,00			0,00		
F	IS28	Surface de bâtiment public ayant fait l'objet d'une rénovation thermique	0,00			0,00		
S	IS28	Surface de bâtiment public ayant fait l'objet d'une rénovation thermique	0,00			0,00		

Axe prioritaire	4 - PROGRESSER VERS LA TRANSITION ENERGETIQUE ET L'AUTONOMIE ELECTRIQUE
Priorité d'investissement	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement
Objectif spécifique	OS.09 - Réduire la consommation électrique des infrastructures publiques et des logements à caractères sociaux

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2022 Total	2022 Qualitative	Observations
IR09	Energie électrique évitée	GWh	Moins développées	218,30	2013	242,10	308,30		Il est à noter que les données 2022 ne seront publiées, par la source de données, qu'à partir de juillet 2023. La valeur indiquée correspond à celle de l'année 2021.

ID	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative
IR09	Energie électrique évitée	298,90		287,00		287,00		257,70	

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR09	Energie électrique évitée	246,70		244,10		218,30		218,30	

Axe prioritaire	4 - PROGRESSER VERS LA TRANSITION ENERGETIQUE ET L'AUTONOMIE ELECTRIQUE
Priorité d'investissement	4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 4e

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	Observations
F	IS07	Nombre de gares TCSP construites ou réhabilitées	Gares	Moins développées	10,00			5,00			
S	IS07	Nombre de gares TCSP construites ou réhabilitées	Gares	Moins développées	10,00			13,00			
F	IS08	Nombre de km de piste cyclable construits ou réhabilités	Km	Moins développées	22,00			18,90			
S	IS08	Nombre de km de piste cyclable construits ou réhabilités	Km	Moins développées	22,00			22,50			
F	IS25	Longueur de réseau de transport par câble construit	Km	Moins développées	2,50			0,00			
S	IS25	Longueur de réseau de transport par câble construit	Km	Moins développées	2,50			3,80			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes
F	IS07	Nombre de gares TCSP construites ou réhabilitées	5,00			4,00			3,00		
S	IS07	Nombre de gares TCSP construites ou réhabilitées	13,00			10,00			7,00		
F	IS08	Nombre de km de piste cyclable construits ou réhabilités	16,90			14,95			10,89		
S	IS08	Nombre de km de piste cyclable construits ou réhabilités	22,50			19,56			19,21		
F	IS25	Longueur de réseau de transport par câble construit	0,00			0,00			0,00		
S	IS25	Longueur de réseau de transport par câble construit	3,80			2,50			2,50		

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	IS07	Nombre de gares TCSP construites ou réhabilitées	3,00			1,00			0,00		
S	IS07	Nombre de gares TCSP construites ou réhabilitées	5,00			5,00			1,00		
F	IS08	Nombre de km de piste cyclable construits ou réhabilités	8,59			8,59			0,00		
S	IS08	Nombre de km de piste cyclable construits ou réhabilités	19,21			13,45			8,50		
F	IS25	Longueur de réseau de transport par câble construit	0,00			0,00			0,00		
S	IS25	Longueur de réseau de transport par câble construit	2,50			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IS07	Nombre de gares TCSP construites ou réhabilitées	0,00			0,00		
S	IS07	Nombre de gares TCSP construites ou réhabilitées	0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IS08	Nombre de km de piste cyclable construits ou réhabilités	0,00			0,00		
S	IS08	Nombre de km de piste cyclable construits ou réhabilités	0,00			0,00		
F	IS25	Longueur de réseau de transport par câble construit	0,00			0,00		
S	IS25	Longueur de réseau de transport par câble construit	0,00			0,00		

Axe prioritaire	4 - PROGRESSER VERS LA TRANSITION ENERGETIQUE ET L'AUTONOMIE ELECTRIQUE
Priorité d'investissement	4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer
Objectif spécifique	OS.10 - Limiter la consommation de carburant fossile en augmentant l'usage des transports collectifs et des modes de déplacements

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2022 Total	2022 Qualitative	Observations
IR10	Nombre de voyageurs transportés en transport collectif	Nombre de voyages / an	Moins développées	44 000 000,00	2014	50 000 000,00	38 907 867,00		

ID	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative
IR10	Nombre de voyageurs transportés en transport collectif	36 736 340,00		29 869 030,00		42 507 300,00		39 338 676,00	

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR10	Nombre de voyageurs transportés en transport collectif	43 391 160,00		0,00		0,00		0,00	

Axe prioritaire	5 - RENFORCER LA PREVENTION DES RISQUES, LA GESTION RATIONNELLE DES RESSOURCES ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE
Priorité d'investissement	5b - Favoriser les investissements destinés à remédier à des risques spécifiques, en garantissant une résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophe

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 5b

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	Observations
F	IS11b	Nombre de radiers supprimés ou sécurisés	radiers	Moins développées	12,00			13,00			
S	IS11b	Nombre de radiers supprimés ou sécurisés	radiers	Moins développées	12,00			13,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes
F	IS11b	Nombre de radiers supprimés ou sécurisés	13,00			13,00			7,00		
S	IS11b	Nombre de radiers supprimés ou sécurisés	13,00			13,00			13,00		

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	IS11b	Nombre de radiers supprimés ou sécurisés	7,00			6,00			0,00		
S	IS11b	Nombre de radiers supprimés ou sécurisés	13,00			13,00			7,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IS11b	Nombre de radiers supprimés ou sécurisés	0,00			0,00		
S	IS11b	Nombre de radiers supprimés ou sécurisés	0,00			0,00		

Axe prioritaire	5 - RENFORCER LA PREVENTION DES RISQUES, LA GESTION RATIONNELLE DES RESSOURCES ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE
Priorité d'investissement	5b - Favoriser les investissements destinés à remédier à des risques spécifiques, en garantissant une résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophe
Objectif spécifique	OS11b - Assurer la continuité des itinéraires routiers au regard des risques climatiques

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence de	Année de référence de	Valeur cible 2023	2022 Total	2022 Qualitative	Observations
11b	Nombre de points noirs routiers impactant les transports en commun	Points noirs routiers	Moins développées	35,00	2014	20,00	11,00		

ID	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative
11b	Nombre de points noirs routiers impactant les transports en commun	6,00		6,00		6,00		21,00	

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
11b	Nombre de points noirs routiers impactant les transports en commun	24,00		30,00		35,00		35,00	

Axe prioritaire	5 - RENFORCER LA PREVENTION DES RISQUES, LA GESTION RATIONNELLE DES RESSOURCES ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE
Priorité d'investissement	6a - Investir dans le secteur des déchets afin de remplir les obligations découlant de l'acquis environnemental de l'Union et de répondre aux besoins recensés par les États membres en matière d'investissements qui vont au-delà de ces obligations

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 6a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	Observations
F	IS10	Production d'énergie électrique (hors autoconsommation)	GWh/an	Moins développées	0,00			0,00			Suite à la modification du 2 décembre 2019, le type d'action rattaché à l'indicateur n'étant plus éligible, la valeur cible de cet indicateur a été ramenée à zéro.
S	IS10	Production d'énergie électrique (hors autoconsommation)	GWh/an	Moins développées	0,00			0,00			
F	IS11	Quantité de déchets faisant l'objet d'une valorisation énergétique (Tonnes)	Tonnes	Moins développées	0,00			0,00			Suite à la modification du 2 décembre 2019, le type d'action rattaché à l'indicateur n'étant plus éligible, la valeur cible de cet indicateur a été ramenée à zéro.
S	IS11	Quantité de déchets faisant l'objet d'une valorisation énergétique (Tonnes)	Tonnes	Moins développées	0,00			0,00			
F	IS30	Tonne de déchets faisant l'objet d'une valorisation	tonne	Moins développées	190 000,00			0,00			Suite à la modification du 2 décembre 2019, l'indicateur n'est observé que sur une seule opération qui est en cours de réalisation.
S	IS30	Tonne de déchets faisant l'objet d'une valorisation	tonne	Moins développées	190 000,00			134 850,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes
F	IS10	Production d'énergie électrique (hors autoconsommation)	0,00			0,00			0,00		
S	IS10	Production d'énergie électrique (hors autoconsommation)	0,00			0,00			0,00		
F	IS11	Quantité de déchets faisant l'objet d'une valorisation énergétique (Tonnes)	0,00			0,00			0,00		
S	IS11	Quantité de déchets faisant l'objet d'une valorisation énergétique (Tonnes)	0,00			0,00			0,00		
F	IS30	Tonne de déchets faisant l'objet d'une valorisation	0,00			0,00			0,00		
S	IS30	Tonne de déchets faisant l'objet d'une valorisation	0,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	IS10	Production d'énergie électrique (hors autoconsommation)	0,00			0,00			0,00		
S	IS10	Production d'énergie électrique (hors autoconsommation)	0,00			0,00			0,00		
F	IS11	Quantité de déchets faisant l'objet d'une valorisation énergétique (Tonnes)	0,00			0,00			0,00		
S	IS11	Quantité de déchets faisant l'objet d'une valorisation énergétique (Tonnes)	0,00			0,00			0,00		
F	IS30	Tonne de déchets faisant l'objet d'une valorisation	0,00			0,00			0,00		
S	IS30	Tonne de déchets faisant l'objet d'une valorisation	0,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IS10	Production d'énergie électrique (hors autoconsommation)	0,00			0,00		
S	IS10	Production d'énergie électrique (hors autoconsommation)	0,00			0,00		
F	IS11	Quantité de déchets faisant l'objet d'une valorisation énergétique (Tonnes)	0,00			0,00		
S	IS11	Quantité de déchets faisant l'objet d'une valorisation énergétique (Tonnes)	0,00			0,00		
F	IS30	Tonne de déchets faisant l'objet d'une valorisation	0,00			0,00		
S	IS30	Tonne de déchets faisant l'objet d'une valorisation	0,00			0,00		

Axe prioritaire	5 - RENFORCER LA PREVENTION DES RISQUES, LA GESTION RATIONNELLE DES RESSOURCES ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE
Priorité d'investissement	6a - Investir dans le secteur des déchets afin de remplir les obligations découlant de l'acquis environnemental de l'Union et de répondre aux besoins recensés par les États membres en matière d'investissements qui vont au-delà de ces obligations
Objectif spécifique	OS.12 - Diminuer la quantité de déchets ultimes en améliorant la performance du tri, le réemploi, le recyclage et la valorisation (notamment matière) des déchets

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2022 Total	2022 Qualitative	Observations
IR12	Quantité de déchets ultimes	Tonnes	Moins développées	432 116,00	2011	407 000,00	443 919,00		La valeur indiquée correspond à celle de 2021 car les données 2022 ne sont pas encore disponibles

ID	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative
IR12	Quantité de déchets ultimes	456 755,00		535 284,00		407 219,00		434 000,00	

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR12	Quantité de déchets ultimes	450 650,00		450 798,00		450 798,00		0,00	

Axe prioritaire	5 - RENFORCER LA PREVENTION DES RISQUES, LA GESTION RATIONNELLE DES RESSOURCES ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE
Priorité d'investissement	6b - Investir dans le secteur de l'eau afin de remplir les obligations découlant de l'acquis environnemental de l'Union et de répondre aux besoins recensés par les États membres en matière d'investissements qui vont au-delà de ces obligations

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 6b

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	Observations
F	CO18	Alimentation en eau: population supplémentaire bénéficiant d'une meilleure alimentation en eau	Personnes	Moins développées	200 000,00			7 237,00			
S	CO18	Alimentation en eau: population supplémentaire bénéficiant d'une meilleure alimentation en eau	Personnes	Moins développées	200 000,00			262 365,00			
F	CO19	Traitement des eaux usées: Population supplémentaire bénéficiant d'un meilleur traitement des eaux usées	Équivalents habitants	Moins développées	0,00			0,00			Suite à la modification du 20 juin 2018, en raison d'une modification du système d'indicateur, la valeur cible de cet indicateur a été ramenée à zéro.
S	CO19	Traitement des eaux usées: Population supplémentaire bénéficiant d'un meilleur traitement des eaux usées	Équivalents habitants	Moins développées	0,00			0,00			
F	IS29	Population supplémentaire bénéficiant d'un meilleur traitement des eaux usées en équivalent habitant	Équivalent habitant	Moins développées	0,00			0,00			Suite à la modification du 14 novembre 2022, en raison d'une modification du système d'indicateur, la valeur cible de cet indicateur a été ramenée à zéro.
S	IS29	Population supplémentaire bénéficiant d'un meilleur traitement des eaux usées en équivalent habitant	Équivalent habitant	Moins développées	0,00			0,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes
F	CO18	Alimentation en eau: population supplémentaire bénéficiant d'une meilleure alimentation en eau	7 237,00			7 237,00			7 237,00		
S	CO18	Alimentation en eau: population supplémentaire bénéficiant d'une meilleure alimentation en eau	262 365,00			262 365,00			233 856,00		
F	CO19	Traitement des eaux usées: Population supplémentaire bénéficiant d'un meilleur traitement des eaux usées	0,00			0,00			0,00		
S	CO19	Traitement des eaux usées: Population supplémentaire bénéficiant d'un meilleur traitement des eaux usées	0,00			0,00			0,00		
F	IS29	Population supplémentaire bénéficiant d'un meilleur traitement des eaux usées en équivalent habitant	0,00			0,00			0,00		
S	IS29	Population supplémentaire bénéficiant d'un meilleur traitement des eaux usées en équivalent habitant	0,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO18	Alimentation en eau: population supplémentaire bénéficiant d'une meilleure alimentation en eau	7 237,00			7 237,00			0,00		
S	CO18	Alimentation en eau: population supplémentaire bénéficiant d'une meilleure alimentation en eau	137 583,00			35 937,00			20 087,00		
F	CO19	Traitement des eaux usées: Population supplémentaire bénéficiant d'un meilleur traitement des eaux usées	0,00			0,00			0,00		
S	CO19	Traitement des eaux usées: Population supplémentaire bénéficiant d'un meilleur traitement des eaux usées	0,00			0,00			0,00		
F	IS29	Population supplémentaire bénéficiant d'un meilleur traitement des eaux usées en équivalent habitant	0,00			0,00			0,00		
S	IS29	Population supplémentaire bénéficiant d'un meilleur traitement des eaux usées en équivalent habitant	0,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO18	Alimentation en eau: population supplémentaire bénéficiant d'une meilleure alimentation en eau	0,00			0,00		
S	CO18	Alimentation en eau: population supplémentaire bénéficiant d'une meilleure alimentation en eau	0,00			0,00		
F	CO19	Traitement des eaux usées: Population supplémentaire bénéficiant d'un meilleur traitement des eaux usées	0,00			0,00		
S	CO19	Traitement des eaux usées: Population supplémentaire bénéficiant d'un meilleur traitement des eaux usées	0,00			0,00		
F	IS29	Population supplémentaire bénéficiant d'un meilleur traitement des eaux usées en équivalent habitant	0,00			0,00		
S	IS29	Population supplémentaire bénéficiant d'un meilleur traitement des eaux usées en équivalent habitant	0,00			0,00		

Axe prioritaire	5 - RENFORCER LA PREVENTION DES RISQUES, LA GESTION RATIONNELLE DES RESSOURCES ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE
Priorité d'investissement	6b - Investir dans le secteur de l'eau afin de remplir les obligations découlant de l'acquis environnemental de l'Union et de répondre aux besoins recensés par les États membres en matière d'investissements qui vont au-delà de ces obligations
Objectif spécifique	OS.13 - Sécuriser l'approvisionnement en eau potable au plan quantitatif et qualitatif

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2022 Total	2022 Qualitative	Observations
IR13	Pourcentage de population réunionnaise desservie par des réseaux configurés pour plus de 5000 habitants bénéficiant d'un traitement de potabilisation conforme	%	Moins développées	42,00	2013	74,00	52,20		Données correspondant au pourcentage de risque microbiologique maîtrisé dans le traitement de l'eau potable (niv 1)

ID	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative
IR13	Pourcentage de population réunionnaise desservie par des réseaux configurés pour plus de 5000 habitants bénéficiant d'un traitement de potabilisation conforme	46,63		49,60		49,60		49,60	

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR13	Pourcentage de population réunionnaise desservie par des réseaux configurés pour plus de 5000 habitants bénéficiant d'un traitement de potabilisation conforme	49,60		49,60		42,00		42,00	

Axe prioritaire	5 - RENFORCER LA PREVENTION DES RISQUES, LA GESTION RATIONNELLE DES RESSOURCES ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE
Priorité d'investissement	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 6c

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	Observations
F	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	Visites/an	Moins développées	970 000,00			719 002,00			
S	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	Visites/an	Moins développées	970 000,00			2 376 278,00			
F	IS12	Surface des sites touristiques aménagés	Ha	Moins développées	28,50			18,34			
S	IS12	Surface des sites touristiques aménagés	Ha	Moins développées	28,50			103,29			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes
F	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	775 080,00			775 080,00			648 280,00		
S	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	2 376 278,00			1 398 878,00			1 336 122,00		
F	IS12	Surface des sites touristiques aménagés	23,00			23,00			18,00		
S	IS12	Surface des sites touristiques aménagés	2 103,00			127,00			117,00		

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	435 350,00			0,00			0,00		
S	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	887 180,00			320 547,00			6 000,00		
F	IS12	Surface des sites touristiques aménagés	17,31			0,00			0,00		
S	IS12	Surface des sites touristiques aménagés	61,73			25,93			18,14		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00		
S	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
		attractions bénéficiant d'un soutien						
F	IS12	Surface des sites touristiques aménagés	0,00			0,00		
S	IS12	Surface des sites touristiques aménagés	0,20			0,00		

Axe prioritaire	5 - RENFORCER LA PREVENTION DES RISQUES, LA GESTION RATIONNELLE DES RESSOURCES ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE
Priorité d'investissement	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel
Objectif spécifique	OS.14 - Accroître la fréquentation touristique du territoire en promouvant le patrimoine naturel et culturel

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2022 Total	2022 Qualitative	Observations
IR14b	Part des sites naturels et culturels recensés ayant fait l'objet d'un aménagement / réhabilitation	%	Moins développées	11,00	2014	27,00	38,00		10 opérations d'aménagement/réhabilitation réalisées sur les sites naturels sensibles répertoriés (source : site du Département et du Conservatoire du Littoral). Indicateur en cumulé

ID	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative
IR14b	Part des sites naturels et culturels recensés ayant fait l'objet d'un aménagement / réhabilitation	22,00		18,18		18,18		18,18	

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR14b	Part des sites naturels et culturels recensés ayant fait l'objet d'un aménagement / réhabilitation	11,00		11,00		11,00		11,00	

Axe prioritaire	5 - RENFORCER LA PREVENTION DES RISQUES, LA GESTION RATIONNELLE DES RESSOURCES ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 6d

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	Observations
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	Moins développées	10,00			12,01			
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	Moins développées	10,00			12,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	12,01			4,00			4,00		
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	12,00			12,00			12,00		

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	0,00			0,00			0,00		
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	12,00			12,00			0,90		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	0,00			0,00		
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	0,00			0,00		

Axe prioritaire	5 - RENFORCER LA PREVENTION DES RISQUES, LA GESTION RATIONNELLE DES RESSOURCES ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes
Objectif spécifique	OS.15 - Accroître la protection des espèces endémiques menacées

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2022 Total	2022 Qualitative	Observations
IR15	Proportion des espèces menacées de la liste rouge UICN ayant un statut de protection	%	Moins développées	19,00	2013	60,00	63,10		

ID	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative
IR15	Proportion des espèces menacées de la liste rouge UICN ayant un statut de protection	63,00		82,00		82,00		82,00	

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR15	Proportion des espèces menacées de la liste rouge UICN ayant un statut de protection	82,00		19,00		19,00		19,00	

Axe prioritaire	6 - SOUTENIR L'OUVERTURE ET LES PERFORMANCES DU TERRITOIRE EN INVESTISSANT DANS LES INFRASTRUCTURES D'ECHANGE
Priorité d'investissement	7c - Élaborer et améliorer des systèmes de transport respectueux de l'environnement, y compris les systèmes peu bruyants, et à faible émission de carbone, y compris le transport maritime et sur les voies navigables, les ports, les liens multimodaux et les infrastructures aéroportuaires, de façon à promouvoir une mobilité locale et régionale durable

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 6 / 7c

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	Observations
F	IS21	Longueur de TCSP réalisé sur le TEE	Km	Moins développées	14,40			8,37			
S	IS21	Longueur de TCSP réalisé sur le TEE	Km	Moins développées	14,40			19,35			
F	IS31	Longueur de TCSP soutenue sur la Nouvelle Route du Littoral (NRL)	Km	Moins développées	18,60			0,00			
S	IS31	Longueur de TCSP soutenue sur la Nouvelle Route du Littoral (NRL)	Km	Moins développées	18,60			18,60			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes
F	IS21	Longueur de TCSP réalisé sur le TEE	8,03			5,12			5,92		
S	IS21	Longueur de TCSP réalisé sur le TEE	19,35			19,35			20,93		
F	IS31	Longueur de TCSP soutenue sur la Nouvelle Route du Littoral (NRL)	0,00			0,00			0,00		
S	IS31	Longueur de TCSP soutenue sur la Nouvelle Route du Littoral (NRL)	18,60			18,60			18,60		

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	IS21	Longueur de TCSP réalisé sur le TEE	3,92			3,92			0,00		
S	IS21	Longueur de TCSP réalisé sur le TEE	20,92			7,96			5,71		
F	IS31	Longueur de TCSP soutenue sur la Nouvelle Route du Littoral (NRL)	0,00			0,00			0,00		
S	IS31	Longueur de TCSP soutenue sur la Nouvelle Route du Littoral (NRL)	0,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IS21	Longueur de TCSP réalisé sur le TEE	0,00			0,00		
S	IS21	Longueur de TCSP réalisé sur le TEE	0,00			0,00		
F	IS31	Longueur de TCSP soutenue sur la Nouvelle Route du Littoral (NRL)	0,00			0,00		
S	IS31	Longueur de TCSP soutenue sur la Nouvelle Route du Littoral (NRL)	0,00			0,00		

Axe prioritaire	6 - SOUTENIR L'OUVERTURE ET LES PERFORMANCES DU TERRITOIRE EN INVESTISSANT DANS LES INFRASTRUCTURES D'ECHANGE
Priorité d'investissement	7c - Élaborer et améliorer des systèmes de transport respectueux de l'environnement, y compris les systèmes peu bruyants, et à faible émission de carbone, y compris le transport maritime et sur les voies navigables, les ports, les liens multimodaux et les infrastructures aéroportuaires, de façon à promouvoir une mobilité locale et régionale durable
Objectif spécifique	OS.16 - Fluidifier et sécuriser le transport routier

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2022 Total	2022 Qualitative	Observations
IR16	Nombre de jours de perturbations de transports par an (restriction de circulation due aux risques d'éboulement, ou de submersion marine)	jr/an	Moins développées	30,00	2013	0,00	33,00		

ID	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative
IR16	Nombre de jours de perturbations de transports par an (restriction de circulation due aux risques d'éboulement, ou de submersion marine)	34,00		15,00		23,00		43,50	

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR16	Nombre de jours de perturbations de transports par an (restriction de circulation due aux risques d'éboulement, ou de submersion marine)	29,00		27,00		27,00		30,00	

Axe prioritaire	7 - REpondre a la dynamique demographique en augmentant les services a la population
Priorité d'investissement	9a - Investir dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, réduire les inégalités sur le plan de l'état de santé, favoriser l'inclusion sociale par un accès amélioré aux services sociaux, culturels et récréatifs et le passage de services institutionnels à des services de proximité

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 7 / 9a

(1) ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	Observations
F	IS16	Nombre de places supplémentaires en établissement pour les personnes souffrant de handicaps	Places	Moins développées	120,00			105,00		
S	IS16	Nombre de places supplémentaires en établissement pour les personnes souffrant de handicaps	Places	Moins développées	120,00			50,00		
F	IS17a	Surfaces d'EHPAD rénovées ou construites	M ²	Moins développées	120 000,00			5 877,00		
S	IS17a	Surfaces d'EHPAD rénovées ou construites	M ²	Moins développées	120 000,00			10 355,00		
F	IS24	Mètres carrés de surface - bâtiment hospitalier rénové ou construit	M ²	Moins développées	5 000,00			0,00		
S	IS24	Mètres carrés de surface - bâtiment hospitalier rénové ou construit	M ²	Moins développées	5 000,00			4 864,00		

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1) ID	Indicateur	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes
F	IS16	Nombre de places supplémentaires en établissement pour les personnes souffrant de handicaps	25,00		25,00			25,00		
S	IS16	Nombre de places supplémentaires en établissement pour les personnes souffrant de handicaps	50,00		50,00			25,00		
F	IS17a	Surfaces d'EHPAD rénovées ou construites	5 877,00		5 877,00			5 877,00		
S	IS17a	Surfaces d'EHPAD rénovées ou construites	10 355,00		10 355,00			10 355,00		
F	IS24	Mètres carrés de surface - bâtiment hospitalier rénové ou construit	0,00		0,00			0,00		
S	IS24	Mètres carrés de surface - bâtiment hospitalier rénové ou construit	1 690,00		4 527,00			0,00		

(1) ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	IS16	Nombre de places supplémentaires en établissement pour les personnes souffrant de handicaps	25,00		25,00			0,00		
S	IS16	Nombre de places supplémentaires en établissement pour les personnes souffrant de handicaps	25,00		25,00			0,00		
F	IS17a	Surfaces d'EHPAD rénovées ou construites	5 877,00		0,00			0,00		
S	IS17a	Surfaces d'EHPAD rénovées ou construites	10 355,00		0,00			0,00		
F	IS24	Mètres carrés de surface - bâtiment hospitalier rénové ou construit	0,00		0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
S	IS24	Mètres carrés de surface - bâtiment hospitalier rénové ou construit	0,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IS16	Nombre de places supplémentaires en établissement pour les personnes souffrant de handicaps	0,00			0,00		
S	IS16	Nombre de places supplémentaires en établissement pour les personnes souffrant de handicaps	0,00			0,00		
F	IS17a	Surfaces d'EHPAD rénovées ou construites	0,00			0,00		
S	IS17a	Surfaces d'EHPAD rénovées ou construites	0,00			0,00		
F	IS24	Mètres carrés de surface - bâtiment hospitalier rénové ou construit	0,00			0,00		
S	IS24	Mètres carrés de surface - bâtiment hospitalier rénové ou construit	0,00			0,00		

Axe prioritaire	7 - REpondre a la dynamique demographique en augmentant les services a la population
Priorité d'investissement	9a - Investir dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, réduire les inégalités sur le plan de l'état de santé, favoriser l'inclusion sociale par un accès amélioré aux services sociaux, culturels et récréatifs et le passage de services institutionnels à des services de proximité
Objectif spécifique	OS.19 - Augmenter la capacité et la qualité d'accueil en établissements spécialisés des personnes dépendantes dont le maintien en milieu ordinaire n'est pas possible

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2022 Total	2022 Qualitative	Observations
IR19	Part des personnes souffrant de handicap accueillies en établissement	%	Moins développées	3,40	2014	4,40	2,40		1 000 places ouvertes en 2022
IR20	Taux de personnes âgées dépendantes occupant une chambre d' au moins 20m2 dans les établissements spécialisés	%	Moins développées	74,00	2013	80,00	89,40		1 505 personnes âgées en EPHAD en 2021

ID	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative
IR19	Part des personnes souffrant de handicap accueillies en établissement	3,70		2,32		2,32		2,32	
IR20	Taux de personnes âgées dépendantes occupant une chambre d' au moins 20m2 dans les établissements spécialisés	86,50		78,60		78,60		78,60	

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR19	Part des personnes souffrant de handicap accueillies en établissement	3,15		3,15		3,30		0,00	
IR20	Taux de personnes âgées dépendantes occupant une chambre d' au moins 20m2 dans les établissements spécialisés	74,00		74,00		74,00		0,00	

Axe prioritaire	7 - REpondre à la dynamique démographique en augmentant les services à la population
Priorité d'investissement	9b - Fournir un soutien à la revitalisation physique, économique et sociale des communautés défavorisées en zones urbaines et rurales

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 7 / 9b

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	Observations
F	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	Mètres carrés	Moins développées	20 000,00			31 247,00			
S	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	Mètres carrés	Moins développées	20 000,00			44 981,00			
F	IS18	Nombre d'infrastructures touristiques et de services de proximité créés ou renouvelés	Infrastructures	Moins développées	30,00			32,00			
S	IS18	Nombre d'infrastructures touristiques et de services de proximité créés ou renouvelés	Infrastructures	Moins développées	30,00			49,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes
F	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	31 247,00			31 237,00			18 687,00		
S	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	44 981,00			31 237,00			18 687,00		
F	IS18	Nombre d'infrastructures touristiques et de services de proximité créés ou renouvelés	23,00			19,00			15,00		
S	IS18	Nombre d'infrastructures touristiques et de services de proximité créés ou renouvelés	49,00			44,00			44,00		

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	6 137,00			0,00			0,00		
S	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	6 137,00			6 137,00			0,00		
F	IS18	Nombre d'infrastructures touristiques et de services de proximité créés ou renouvelés	15,00			0,00			0,00		
S	IS18	Nombre d'infrastructures touristiques et de services de proximité créés ou renouvelés	24,00			23,00			6,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	0,00			0,00		
S	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	0,00			0,00		
F	IS18	Nombre d'infrastructures touristiques et de services de proximité créés ou renouvelés	0,00			0,00		
S	IS18	Nombre d'infrastructures touristiques et de services de proximité créés ou renouvelés	0,00			0,00		

Axe prioritaire	7 - REpondre A LA DYNAMIQUE DEMOGRAPHIQUE EN AUGMENTANT LES SERVICES A LA POPULATION
Priorité d'investissement	9b - Fournir un soutien à la revitalisation physique, économique et sociale des communautés défavorisées en zones urbaines et rurales
Objectif spécifique	OS.20 - Augmenter l'offre de services dans les communautés urbaines défavorisées et des Hauts

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2022 Total	2022 Qualitative	Observations
IR21	Part de Population habitant des quartiers bénéficiant d'un environnement et de services améliorés	%	Moins développées	8,60	2013	14,80	9,80		2 opérations réalisées dans le périmètre ANRU
IR22	Part de la population des bourgs et villes-relais des Hauts bénéficiant d'un environnement et de services améliorés	%	Moins développées	31,40	2013	62,70	57,40		Valeur en cumulé

ID	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative
IR21	Part de Population habitant des quartiers bénéficiant d'un environnement et de services améliorés	2,45		8,60		8,60		8,60	
IR22	Part de la population des bourgs et villes-relais des Hauts bénéficiant d'un environnement et de services améliorés	41,40		31,40		31,40		31,40	

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR21	Part de Population habitant des quartiers bénéficiant d'un environnement et de services améliorés	8,60		8,60		8,60		8,60	
IR22	Part de la population des bourgs et villes-relais des Hauts bénéficiant d'un environnement et de services améliorés	31,40		31,40		31,40		31,40	

Axe prioritaire	7 - REpondre a la dynamique demographique en augmentant les services a la population
Priorité d'investissement	10a - Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie, par le développement des infrastructures d'éducation et de formation

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 7 / 10a

(1) ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	Observations
F	CO35 Services de garde d'enfants et enseignement: capacité des infrastructures de garde d'enfants ou d'enseignement bénéficiant d'un soutien	Personnes	Moins développées	7 000,00			1 579,00			
S	CO35 Services de garde d'enfants et enseignement: capacité des infrastructures de garde d'enfants ou d'enseignement bénéficiant d'un soutien	Personnes	Moins développées	7 000,00			10 000,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1) ID	Indicateur	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes
F	CO35 Services de garde d'enfants et enseignement: capacité des infrastructures de garde d'enfants ou d'enseignement bénéficiant d'un soutien	1 579,00			1 579,00			1 579,00		
S	CO35 Services de garde d'enfants et enseignement: capacité des infrastructures de garde d'enfants ou d'enseignement bénéficiant d'un soutien	10 000,00			9 432,00			7 961,00		

(1) ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO35 Services de garde d'enfants et enseignement: capacité des infrastructures de garde d'enfants ou d'enseignement bénéficiant d'un soutien	1 579,00			1 371,00			0,00		
S	CO35 Services de garde d'enfants et enseignement: capacité des infrastructures de garde d'enfants ou d'enseignement bénéficiant d'un soutien	7 229,00			3 926,00			1 728,00		

(1) ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO35 Services de garde d'enfants et enseignement: capacité des infrastructures de garde d'enfants ou d'enseignement bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00		
S	CO35 Services de garde d'enfants et enseignement: capacité des infrastructures de garde d'enfants ou d'enseignement bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00		

Axe prioritaire	7 - REpondre a la dynamique demographique en augmentant les services a la population
Priorité d'investissement	10a - Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie, par le développement des infrastructures d'éducation et de formation
Objectif spécifique	OS.21 - Accompagner la croissance démographique en matière d'éducation et de formation

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2022 Total	2022 Qualitative	Observations
IR23	Nombre d'élèves et d'étudiants inscrits dans les structures d'éducation et de formation	Elèves/étudiants	Moins développées	108 770,00	2013	115 770,00	116 336,00		

ID	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative
IR23	Nombre d'élèves et d'étudiants inscrits dans les structures d'éducation et de formation	125 027,00		124 623,00		122 170,00		117 009,00	

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR23	Nombre d'élèves et d'étudiants inscrits dans les structures d'éducation et de formation	114 660,00		114 011,00		118 356,00		117 757,00	

Axe prioritaire	8 - COMPENSER LES SURCOUTS LIES A L'ULTRAPERIPHERIE
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 8 / 3d

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	Observations
F	IS 4b	Surface de zones d'activités et bâtiments créés	m2	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	240 000,00			201 221,00			
S	IS 4b	Surface de zones d'activités et bâtiments créés	m2	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	240 000,00			248 378,02			
F	IS5	Nombre d'entreprises bénéficiant de subventions de fonctionnement au fret	entreprises	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	100,00			116,00			Valeur nette après dédoublement
S	IS5	Nombre d'entreprises bénéficiant de subventions de fonctionnement au fret	entreprises	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	100,00			200,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes
F	IS 4b	Surface de zones d'activités et bâtiments créés	176 462,00			172 899,00			172 899,00		
S	IS 4b	Surface de zones d'activités et bâtiments créés	248 387,00			244 241,00			244 241,00		
F	IS5	Nombre d'entreprises bénéficiant de subventions de fonctionnement au fret	112,00			108,00			101,00		
S	IS5	Nombre d'entreprises bénéficiant de subventions de fonctionnement au fret	199,00			112,00			105,00		

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	IS 4b	Surface de zones d'activités et bâtiments créés	172 899,00			0,00			0,00		
S	IS 4b	Surface de zones d'activités et bâtiments créés	244 241,00			244 241,00			214 810,00		
F	IS5	Nombre d'entreprises bénéficiant de subventions de fonctionnement au fret	96,00			94,00			0,00		
S	IS5	Nombre d'entreprises bénéficiant de subventions de fonctionnement au fret	102,00			100,00			46,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IS 4b	Surface de zones d'activités et bâtiments créés	0,00			0,00		
S	IS 4b	Surface de zones d'activités et bâtiments créés	0,00			0,00		
F	IS5	Nombre d'entreprises bénéficiant de subventions de fonctionnement au fret	0,00			0,00		
S	IS5	Nombre d'entreprises bénéficiant de subventions de fonctionnement au fret	0,00			0,00		

Axe prioritaire	8 - COMPENSER LES SURCOUTS LIES A L'ULTRAPERIPHERIE
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation
Objectif spécifique	22 - Compenser les surcoûts liés au transport des marchandises et à l'installation des entreprises afin d'améliorer leur compétitivité

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2022 Total	2022 Qualitative	Observations
22	Montant de l'excédent brut d'exploitation du secteur industriel	Euros	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	278 487 000,00	2010	292 000 000,00	2 490 000,00		Les dernières données disponibles de l'enquête ESANE (à La Réunion comme en France) concerne l'exercice comptable 2020. Elles ont été publiées par l'INSEE le 01.12.22.

ID	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative
22	Montant de l'excédent brut d'exploitation du secteur industriel	3 783 000,00		374 000 000,00		0,00		316 000 000,00	

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
22	Montant de l'excédent brut d'exploitation du secteur industriel	316 000 000,00		316 000 000,00		0,00		0,00	

Axe prioritaire	8 - COMPENSER LES SURCOUTS LIES A L'ULTRAPERIPHERIE
Priorité d'investissement	5b - Favoriser les investissements destinés à remédier à des risques spécifiques, en garantissant une résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophe

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 8 / 5b

(1) ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	Observations	
F	CO20	Prévention et gestion des risques: Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	Personnes	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	13 000,00			9 560,00			
S	CO20	Prévention et gestion des risques: Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	Personnes	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	13 000,00			17 029,00			
F	IS09	Nombre de bâtis protégés du fait des endiguements	Bâtis	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	3 500,00			1 617,00			
S	IS09	Nombre de bâtis protégés du fait des endiguements	Bâtis	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	3 500,00			3 591,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1) ID	Indicateur	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	
F	CO20	Prévention et gestion des risques: Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	9 515,00			1 365,00			1 365,00		
S	CO20	Prévention et gestion des risques: Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	16 922,00			13 501,00			13 501,00		
F	IS09	Nombre de bâtis protégés du fait des endiguements	1 600,00			240,00			240,00		
S	IS09	Nombre de bâtis protégés du fait des endiguements	3 411,00			3 247,00			3 247,00		

(1) ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	
F	CO20	Prévention et gestion des risques: Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	1 365,00			0,00			0,00		
S	CO20	Prévention et gestion des risques: Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	13 085,00			3 935,00			0,00		
F	IS09	Nombre de bâtis protégés du fait des endiguements	240,00			0,00			0,00		
S	IS09	Nombre de bâtis protégés du fait des endiguements	2 975,00			1 357,00			0,00		

(1) ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO20	Prévention et gestion des risques: Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	0,00				0,00
S	CO20	Prévention et gestion des risques: Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	0,00				0,00
F	IS09	Nombre de bâtis protégés du fait des endiguements	0,00				0,00

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
S	IS09	Nombre de bâtis protégés du fait des endiguements	0,00			0,00		

Axe prioritaire	8 - COMPENSER LES SURCOUTS LIES A L'ULTRAPERIPHERIE
Priorité d'investissement	5b - Favoriser les investissements destinés à remédier à des risques spécifiques, en garantissant une résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophe
Objectif spécifique	IS 23 - Améliorer la sécurité des personnes exposées aux risques d'inondation

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2022 Total	2022 Qualitative	Observations
IR11	Part de la population habitant en zone inondable protégée par un projet de prévention du risque inondation	%	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	5,40	2013	72,00	102,00		1 opération financée dans le cadre du PRGI en 2022. Valeur en cumulé

ID	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative
IR11	Part de la population habitant en zone inondable protégée par un projet de prévention du risque inondation	82,13		72,13		72,13		72,13	

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR11	Part de la population habitant en zone inondable protégée par un projet de prévention du risque inondation	61,83		61,83		5,40		5,40	

Axe prioritaire	8 - COMPENSER LES SURCOUTS LIES A L'ULTRAPERIPHERIE
Priorité d'investissement	7c - Élaborer et améliorer des systèmes de transport respectueux de l'environnement, y compris les systèmes peu bruyants, et à faible émission de carbone, y compris le transport maritime et sur les voies navigables, les ports, les liens multimodaux et les infrastructures aéroportuaires, de façon à promouvoir une mobilité locale et régionale durable

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 8 / 7c

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	Observations
F	IS 15	Nombre d'aires de sécurité au seuil des pistes (RESA)	RESA de 90 m ou équivalent	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	4,00			4,00			
S	IS 15	Nombre d'aires de sécurité au seuil des pistes (RESA)	RESA de 90 m ou équivalent	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	4,00			4,00			
F	IS14	Superficie des installations portuaires créées ou améliorées	ha	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	3,50			13,35			
S	IS14	Superficie des installations portuaires créées ou améliorées	ha	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	3,50			5,50			
F	IS15	Superficie des installations aéroportuaires créées ou aménagées	m2	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	9 000,00			0,00			L'unique opération sur laquelle porte l'indicateur, le Grand projet « Nouvel aéroport ouest » est en cours de réalisation.
S	IS15	Superficie des installations aéroportuaires créées ou aménagées	m2	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	9 000,00			36 032,00			
F	IS15c	Taux d'hydrocarbures des eaux rejetées	MG/Litre	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	0,00			0,00			L'opération sur laquelle porte l'indicateur, ne sera finalement pas réalisée sur le programme 14-20.
S	IS15c	Taux d'hydrocarbures des eaux rejetées	MG/Litre	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	0,00			0,00			
F	IS22	Nombre de nouvelles liaisons aériennes	Liaisons aériennes	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	3,00			0,00			L'opération sur laquelle porte l'indicateur, ne sera peut-être pas compatible avec le calendrier du programme 14-20.
S	IS22	Nombre de nouvelles liaisons aériennes	Liaisons aériennes	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	3,00			0,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes
-----	----	------------	------------	-------------	-------------	------------	-------------	-------------	------------	-------------	-------------

(1)	ID	Indicateur	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes
F	IS 15	Nombre d'aires de sécurité au seuil des pistes (RESA)	4,00			4,00			4,00		
S	IS 15	Nombre d'aires de sécurité au seuil des pistes (RESA)	4,00			4,00			4,00		
F	IS14	Superficie des installations portuaires créées ou améliorées	13,35			0,00			0,00		
S	IS14	Superficie des installations portuaires créées ou améliorées	5,50			0,00			0,00		
F	IS15	Superficie des installations aéroportuaires créées ou aménagées	0,00			0,00			0,00		
S	IS15	Superficie des installations aéroportuaires créées ou aménagées	36 032,00			0,00			0,00		
F	IS15c	Taux d'hydrocarbures des eaux rejetées	0,00			0,00			0,00		
S	IS15c	Taux d'hydrocarbures des eaux rejetées	0,00			0,00			0,00		
F	IS22	Nombre de nouvelles liaisons aériennes	0,00			0,00			0,00		
S	IS22	Nombre de nouvelles liaisons aériennes	0,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	IS 15	Nombre d'aires de sécurité au seuil des pistes (RESA)	4,00			4,00			0,00		
S	IS 15	Nombre d'aires de sécurité au seuil des pistes (RESA)	4,00			4,00			0,00		
F	IS14	Superficie des installations portuaires créées ou améliorées	0,00			0,00			0,00		
S	IS14	Superficie des installations portuaires créées ou améliorées	0,00			0,00			0,00		
F	IS15	Superficie des installations aéroportuaires créées ou aménagées	0,00			0,00			0,00		
S	IS15	Superficie des installations aéroportuaires créées ou aménagées	0,00			0,00			0,00		
F	IS15c	Taux d'hydrocarbures des eaux rejetées	0,00			0,00			0,00		
S	IS15c	Taux d'hydrocarbures des eaux rejetées	0,00			0,00			0,00		
F	IS22	Nombre de nouvelles liaisons aériennes	0,00			0,00			0,00		
S	IS22	Nombre de nouvelles liaisons aériennes	0,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IS 15	Nombre d'aires de sécurité au seuil des pistes (RESA)	0,00			0,00		
S	IS 15	Nombre d'aires de sécurité au seuil des pistes (RESA)	0,00			0,00		
F	IS14	Superficie des installations portuaires créées ou améliorées	0,00			0,00		
S	IS14	Superficie des installations portuaires créées ou améliorées	0,00			0,00		
F	IS15	Superficie des installations aéroportuaires créées ou aménagées	0,00			0,00		
S	IS15	Superficie des installations aéroportuaires créées ou aménagées	0,00			0,00		
F	IS15c	Taux d'hydrocarbures des eaux rejetées	0,00			0,00		
S	IS15c	Taux d'hydrocarbures des eaux rejetées	0,00			0,00		
F	IS22	Nombre de nouvelles liaisons aériennes	0,00			0,00		
S	IS22	Nombre de nouvelles liaisons aériennes	0,00			0,00		

Axe prioritaire	8 - COMPENSER LES SURCOUTS LIES A L'ULTRAPERIPHERIE
Priorité d'investissement	7c - Élaborer et améliorer des systèmes de transport respectueux de l'environnement, y compris les systèmes peu bruyants, et à faible émission de carbone, y compris le transport maritime et sur les voies navigables, les ports, les liens multimodaux et les infrastructures aéroportuaires, de façon à promouvoir une mobilité locale et régionale durable
Objectif spécifique	OS17b - Accroître le développement économique du grand port pour asseoir son positionnement de port d'éclatement dans la zone Océan Indien

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2022 Total	2022 Qualitative	Observations
IR17	Trafic conteneurs du Port	Equivalents vingt pieds	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	221 420,00	2012	290 000,00	372 109,00		

ID	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative
IR17	Trafic conteneurs du Port	392 222,00		365 974,00		374 869,00		336 109,00	

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR17	Trafic conteneurs du Port	331 361,00		324 673,00		240 061,00		0,00	

Axe prioritaire	8 - COMPENSER LES SURCOUTS LIES A L'ULTRAPERIPHERIE
Priorité d'investissement	7c - Élaborer et améliorer des systèmes de transport respectueux de l'environnement, y compris les systèmes peu bruyants, et à faible émission de carbone, y compris le transport maritime et sur les voies navigables, les ports, les liens multimodaux et les infrastructures aéroportuaires, de façon à promouvoir une mobilité locale et régionale durable
Objectif spécifique	OS18b - Améliorer et mettre aux normes les infrastructures aéroportuaires, afin d'en augmenter la capacité d'accueil et de développer les liaisons régionales et internationales de fret et de passagers

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2022 Total	2022 Qualitative	Observations
IR18	Nombre de passagers de l'aéroport international	Passagers/an	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	2 000 000,00		2 500 000,00	1 162 165,00		Données 2021 qui sont les plus récentes actuellement

ID	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative
IR18	Nombre de passagers de l'aéroport international	1 180 260,00		1 040 139,00		2 451 666,00		2 422 346,00	

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR18	Nombre de passagers de l'aéroport international	2 293 420,00		2 150 510,00		2 078 064,00		2 014 111,00	

Axes prioritaires pour l'assistance technique

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 11

Axe prioritaire	11 - Assistance technique dédiée au volet REACT UE
-----------------	--

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	Observations
F	IS19	Nombre de personnes formées	Personnes formées		90,00			2,00			
S	IS19	Nombre de personnes formées	Personnes formées		90,00			2,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes
F	IS19	Nombre de personnes formées	1,00			0,00			0,00		
S	IS19	Nombre de personnes formées	1,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	IS19	Nombre de personnes formées	0,00			0,00			0,00		
S	IS19	Nombre de personnes formées	0,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IS19	Nombre de personnes formées	0,00			0,00		
S	IS19	Nombre de personnes formées	0,00			0,00		

Axe prioritaire	11 - Assistance technique dédiée au volet REACT UE
Objectif spécifique	OS.28 - Renforcer la capacité administrative des services, en termes de gestion du programme, dans le contexte de REACT UE

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique - 11 / OS.28

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2022 Total	2022 Qualitative	Observations
IR24	nombre moyen de jours écoulés entre la complétude du dossier et la fin de son instruction	jour		120,00	2013	90,00	37,32		

ID	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative
IR24	nombre moyen de jours écoulés entre la complétude du dossier et la fin de son instruction	35,67		0,00		0,00		0,00	

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR24	nombre moyen de jours écoulés entre la complétude du dossier et la fin de son instruction	0,00		0,00		0,00		0,00	

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 9

Axe prioritaire	9 - ASSURER UNE MISE EN ŒUVRE EFFICIENTE, EN LIEN AVEC LES PARTENAIRES, DES PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES POUR LA PÉRIODE 2014-2020
-----------------	---

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	Observations
F	IS19	Nombre de personnes formées	Personnes formées		65,00			88,00			
S	IS19	Nombre de personnes formées	Personnes formées		65,00			88,00			
F	IS20	Nombre d'actions de communication	Actions de communication		33,00			63,00			
S	IS20	Nombre d'actions de communication	Actions de communication		33,00			76,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes
F	IS19	Nombre de personnes formées	83,00			79,00			79,00		
S	IS19	Nombre de personnes formées	83,00			79,00			79,00		
F	IS20	Nombre d'actions de communication	36,00			6,00			8,00		
S	IS20	Nombre d'actions de communication	43,00			6,00			8,00		

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	IS19	Nombre de personnes formées	71,00			54,00			0,00		
S	IS19	Nombre de personnes formées	71,00			8,00			47,00		
F	IS20	Nombre d'actions de communication	9,00			9,00			0,00		
S	IS20	Nombre d'actions de communication	9,00			9,00			4,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IS19	Nombre de personnes formées	0,00			0,00		
S	IS19	Nombre de personnes formées	0,00			0,00		
F	IS20	Nombre d'actions de communication	0,00			0,00		
S	IS20	Nombre d'actions de communication	0,00			0,00		

Axe prioritaire	9 - ASSURER UNE MISE EN ŒUVRE EFFICIENTE, EN LIEN AVEC LES PARTENAIRES, DES PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES POUR LA PÉRIODE 2014-2020
Objectif spécifique	OS.22 - Renforcer la capacité administrative des services, en termes de gestion du programme, dans le contexte de transfert d'autorité de gestion

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique - 9 / OS.22

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2022 Total	2022 Qualitative	Observations
IR24	nombre moyen de jours écoulés entre la complétude du dossier et la fin de son instruction	jour		120,00	2013	90,00	77,16		

ID	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative
IR24	nombre moyen de jours écoulés entre la complétude du dossier et la fin de son instruction	78,61		85,28		86,13		87,60	

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR24	nombre moyen de jours écoulés entre la complétude du dossier et la fin de son instruction	95,46		83,00		75,60		0,00	

Axe prioritaire	9 - ASSURER UNE MISE EN ŒUVRE EFFICIENTE, EN LIEN AVEC LES PARTENAIRES, DES PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES POUR LA PÉRIODE 2014-2020
Objectif spécifique	OS.23 - Mettre en lumière l'action de l'Union Européenne à La Réunion et assurer l'information des acteurs socio-économiques et des bénéficiaires sur le programme

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique - 9 / OS.23

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2022 Total	2022 Qualitative	Observations
IR25	Nombre de consultations du site Internet sur le PO FEDER à La Réunion	Consultations annuelles		25 000,00	2013	30 000,00	61 984,00		Cet indicateur ne pouvant pas être alimenté cette année, la valeur correspond à la donnée consolidée pour le Comité National de Suivi de fin 2021

ID	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative
IR25	Nombre de consultations du site Internet sur le PO FEDER à La Réunion	2 396,00		43 118,00		46 891,00		40 120,00	

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR25	Nombre de consultations du site Internet sur le PO FEDER à La Réunion	36 317,00		26 205,00		13 484,00		0,00	

Tableau 3B: Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du programme opérationnel net de soutien multiple aux mêmes entreprises

Indicateur	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du PO net de soutien multiple
CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	2 635
CO02 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	469
CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	367
CO04 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	1 150
CO05 - Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	478

Tableau 5: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2022 Cumul total	2022 Cumul - hommes	2022 Cumul - femmes	2022 Total annuel	2022 Total annuel - hommes	2022 Total annuel - femmes
1	O	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	Full time equivalents	FEDER	Moins développées	0,00					
1	O	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Full time equivalents	FEDER	Moins développées	42,90					
1	F	IF01	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Moins développées	97 041 166,03					
2	O	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	Households	FEDER	Moins développées	20 746,00					
2	F	IF02	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Moins développées	24 841 758,17					
3	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Moins développées	1 898,00					
3	F	IF03	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Moins développées	188 437 660,82					
4	F	IF04	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Moins développées	124 424 504,22					
4	I	EC03	Nombre de marchés de rénovation thermique notifiés	Nombre de marché	FEDER	Moins développées	17,00					
4	O	IS07	Nombre de gares TCSP construites ou réhabilitées	Gares	FEDER	Moins développées	5,00					
4	O	IS25	Longueur de réseau de transport par câble construit	Km	FEDER	Moins développées	0,00					
4	O	IS26	Nombre de logement dont l'efficacité énergétique s'est améliorée	Logement	FEDER	Moins développées	7 671,00					
4	O	IS27	Nombre de points lumineux d'éclairage public convertis en LED	Points lumineux convertis	FEDER	Moins développées	2 517,00					
4	O	IS28	Surface de bâtiment public ayant fait l'objet d'une rénovation thermique	M²	FEDER	Moins développées	16 373,00					
5	O	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	Visits/year	FEDER	Moins développées	719 002,00					
5	O	CO18	Alimentation en eau: population supplémentaire bénéficiant d'une meilleure alimentation en eau	Persons	FEDER	Moins développées	7 237,00					
5	F	IF05	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Moins développées	100 463 593,58					
5	I	EC02	Dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau déposée auprès de l'autorité environnementale	nombre de dossier	FEDER	Moins développées	0,00					
5	O	IS29	Population supplémentaire bénéficiant d'un meilleur traitement des eaux usées en équivalent habitant	Equivalent habitant	FEDER	Moins développées	0,00					
6	F	IF06	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Moins développées	332 968 621,26					
6	I	EC01	Notification des marchés	Notification	FEDER	Moins développées	5,00					
6	O	IS31	Longueur de TCSP soutenue sur la Nouvelle Route du Littoral (NRL)	Km	FEDER	Moins développées	0,00					
7	O	CO35	Services de garde d'enfants et enseignement: capacité des infrastructures de garde d'enfants ou d'enseignement bénéficiant d'un soutien	Persons	FEDER	Moins développées	1 579,00					
7	F	IF07	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Moins développées	120 944 152,83					
8	F	IF08	Montants total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	226 978 463,15					
8	O	IS 15	Nombre d'aires de sécurité au seuil des pistes (RESA)	RESA de 90 m ou équivalent	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	4,00					
8	O	IS09	Nombre de bâtis protégés du fait des endiguements	Bâtis	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	1 617,00					
8	O	IS5	Nombre d'entreprises bénéficiant de subventions de fonctionnement au fret	entreprises	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	116,00					

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2021 Cumul total	2020 Cumul total	2019 Cumul total	Observations
1	O	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	Full time equivalents	FEDER	Moins développées	0,00	0,00	0,00	
1	O	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Full time equivalents	FEDER	Moins développées	42,90	39,90	39,90	
1	F	IF01	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Moins développées	68 284 290,92	55 260 652,42	34 753 871,41	
2	O	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	Households	FEDER	Moins développées	10 912,00	720,00	0,00	
2	F	IF02	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Moins développées	6 828 953,50	971 816,57	826 684,32	
3	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Moins développées	1 633,00	1 011,00	976,00	
3	F	IF03	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Moins développées	154 982 977,79	132 241 331,64	95 137 269,64	
4	F	IF04	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Moins développées	89 645 043,38	55 187 479,15	32 299 056,21	
4	I	EC03	Nombre de marchés de rénovation thermique notifiés	Nombre de marché	FEDER	Moins développées	4,00	4,00	4,00	
4	O	IS07	Nombre de gares TCSP construites ou réhabilitées	Gares	FEDER	Moins développées	5,00	4,00	3,00	
4	O	IS25	Longueur de réseau de transport par câble construit	Km	FEDER	Moins développées	0,00	0,00	0,00	
4	O	IS26	Nombre de logement dont l'efficacité énergétique s'est améliorée	Logement	FEDER	Moins développées	5 909,00	5 653,00	5 137,00	
4	O	IS27	Nombre de points lumineux d'éclairage public convertis en LED	Points lumineux convertis	FEDER	Moins développées	1 157,00	0,00	0,00	
4	O	IS28	Surface de bâtiment public ayant fait l'objet d'une rénovation thermique	M²	FEDER	Moins développées	9 537,00	9 537,00	0,00	
5	O	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	Visits/year	FEDER	Moins développées	0,00	0,00	0,00	

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2021 Cumul total	2020 Cumul total	2019 Cumul total	Observations
5	O	CO18	Alimentation en eau: population supplémentaire bénéficiant d'une meilleure alimentation en eau	Persons	FEDER	Moins développées	7 237,00	7 237,00	7 237,00	
5	F	IF05	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Moins développées	71 310 629,81	51 834 469,23	26 714 840,08	
5	I	EC02	Dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau déposée auprès de l'autorité environnementale	nombre de dossier	FEDER	Moins développées	0,00	0,00	0,00	
5	O	IS29	Population supplémentaire bénéficiant d'un meilleur traitement des eaux usées en équivalent habitant	Equivalent habitant	FEDER	Moins développées	0,00	0,00	0,00	
6	F	IF06	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Moins développées	31 595 656,21	303 595 514,64	265 541 860,53	
6	I	EC01	Notification des marchés	Notification	FEDER	Moins développées	5,00	5,00	5,00	
6	O	IS31	Longueur de TCSP soutenue sur la Nouvelle Route du Littoral (NRL)	Km	FEDER	Moins développées	0,00	0,00	0,00	
7	O	CO35	Services de garde d'enfants et enseignement: capacité des infrastructures de garde d'enfants ou d'enseignement bénéficiant d'un soutien	Persons	FEDER	Moins développées	1 579,00	1 579,00	1 579,00	
7	F	IF07	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Moins développées	103 180 826,92	81 957 434,96	61 739 012,16	
8	F	IF08	Montants total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	148 309 303,23	98 974 358,27	78 489 061,63	
8	O	IS 15	Nombre d'aires de sécurité au seuil des pistes (RESA)	RESA de 90 m ou équivalent	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	4,00	4,00	4,00	
8	O	IS09	Nombre de bâtis protégés du fait des endiguements	Bâtis	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	1 600,00	240,00	240,00	
8	O	IS5	Nombre d'entreprises bénéficiant de subventions de fonctionnement au fret	entreprises	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	112,00	108,00	101,00	

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2018 Cumul total	2017 Cumul total	2016 Cumul total	2015 Cumul total	2014 Cumul total
1	O	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	Full equivalents time	FEDER	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	O	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Full equivalents time	FEDER	Moins développées	39,40	28,00	0,00	0,00	0,00
1	F	IF01	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Moins développées	27 889 143,93	7 189 017,72	2 655 498,68	0,00	0,00
2	O	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	Households	FEDER	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	F	IF02	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Moins développées	146 340,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Moins développées	549,00	470,00	21,00	0,00	0,00
3	F	IF03	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Moins développées	82 318 611,00	32 922 735,37	13 469 864,29	0,00	0,00
4	F	IF04	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Moins développées	24 584 019,87	3 787 630,14	1 724 066,34	0,00	0,00
4	I	EC03	Nombre de marchés de rénovation thermique notifiés	Nombre de marché	FEDER	Moins développées	4,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	O	IS07	Nombre de gares TCSP construites ou réhabilitées	Gares	FEDER	Moins développées	3,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	O	IS25	Longueur de réseau de transport par câble construit	Km	FEDER	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	O	IS26	Nombre de logement dont l'efficacité énergétique s'est améliorée	Logement	FEDER	Moins développées	3 777,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	O	IS27	Nombre de points lumineux d'éclairage public convertis en LED	Points lumineux convertis	FEDER	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	O	IS28	Surface de bâtiment public ayant fait l'objet d'une rénovation thermique	M²	FEDER	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	O	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	Visits/year	FEDER	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	O	CO18	Alimentation en eau: population supplémentaire bénéficiant d'une meilleure alimentation en eau	Persons	FEDER	Moins développées	7 237,00	7 237,00	0,00	0,00	0,00
5	F	IF05	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Moins développées	14 898 249,18	3 917 935,66	1 294 306,48	0,00	0,00
5	I	EC02	Dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau déposée auprès de l'autorité environnementale	nombre de dossier	FEDER	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	O	IS29	Population supplémentaire bénéficiant d'un meilleur traitement des eaux usées en équivalent habitant	Equivalent habitant	FEDER	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	F	IF06	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Moins développées	263 487 953,32	207 373 310,93	2 691 196,10	0,00	0,00
6	I	EC01	Notification des marchés	Notification	FEDER	Moins développées	5,00	5,00	0,00	0,00	0,00
6	O	IS31	Longueur de TCSP soutenue sur la Nouvelle Route du Littoral (NRL)	Km	FEDER	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	O	CO35	Services de garde d'enfants et enseignement: capacité des infrastructures de garde d'enfants ou d'enseignement bénéficiant d'un soutien	Persons	FEDER	Moins développées	1 579,00	1 300,00	0,00	0,00	0,00
7	F	IF07	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Moins développées	47 868 144,96	25 763 025,25	8 201 989,35	0,00	0,00
8	F	IF08	Montants total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	71 357 686,87	1 562 243,02	0,00	0,00	0,00
8	O	IS 15	Nombre d'aires de sécurité au seuil des pistes (RESA)	RESA de 90 m ou équivalent	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	4,00	4,00	0,00	0,00	0,00
8	O	IS09	Nombre de bâtis protégés du fait des endiguements	Bâtis	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	240,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	O	IS5	Nombre d'entreprises bénéficiant de subventions de fonctionnement au fret	entreprises	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	96,00	94,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur intermédiaire pour 2018 - Total	Valeur intermédiaire pour 2018 - Hommes	Valeur intermédiaire pour 2018 - Femmes	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes
1	O	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	Full time equivalents	FEDER	Moins développées				35,00		
1	O	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Full time equivalents	FEDER	Moins développées	30			130,00		
1	F	IF01	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Moins développées	28000000			144 642 103,00		
2	O	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	Households	FEDER	Moins développées	5 839			20 000,00		
2	F	IF02	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Moins développées	3000000			39 886 751,00		
3	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Moins développées	123			1 669,00		
3	F	IF03	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Moins développées	38000000			360 436 915,00		
4	F	IF04	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Moins développées	22000000			223 258 169,00		
4	I	EC03	Nombre de marchés de rénovation thermique notifiés	Nombre de marché	FEDER	Moins développées	4			4,00		
4	O	IS07	Nombre de gares TCSP construites ou réhabilitées	Gares	FEDER	Moins développées	2			10,00		
4	O	IS25	Longueur de réseau de transport par câble construit	Km	FEDER	Moins développées				2,50		
4	O	IS26	Nombre de logement dont l'efficacité énergétique s'est améliorée	Logement	FEDER	Moins développées	4800			7 200,00		
4	O	IS27	Nombre de points lumineux d'éclairage public convertis en LED	Points lumineux convertis	FEDER	Moins développées				14 875,00		
4	O	IS28	Surface de bâtiment public ayant fait l'objet d'une rénovation thermique	M²	FEDER	Moins développées	0			49 000,00		
5	O	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	Visits/year	FEDER	Moins développées				970 000,00		
5	O	CO18	Alimentation en eau: population supplémentaire bénéficiant d'une meilleure alimentation en eau	Persons	FEDER	Moins développées	20000			200 000,00		
5	F	IF05	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Moins développées	30000000			200 497 045,00		
5	I	EC02	Dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau déposée auprès de l'autorité environnementale	nombre de dossier	FEDER	Moins développées	1			1,00		
5	O	IS29	Population supplémentaire bénéficiant d'un meilleur traitement des eaux usées en équivalent habitant	Equivalent habitant	FEDER	Moins développées	0			0,00		
6	F	IF06	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Moins développées	175000000			394 600 000,00		
6	I	EC01	Notification des marchés	Notification	FEDER	Moins développées	5			5,00		
6	O	IS31	Longueur de TCSP soutenue sur la Nouvelle Route du Littoral (NRL)	Km	FEDER	Moins développées				18,60		
7	O	CO35	Services de garde d'enfants et enseignement: capacité des infrastructures de garde d'enfants ou d'enseignement bénéficiant d'un soutien	Persons	FEDER	Moins développées	1800			7 000,00		
7	F	IF07	Montant total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Moins développées	49000000			210 425 714,00		
8	F	IF08	Montants total des dépenses éligibles	Euros	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	94000000			311 942 321,31		
8	O	IS 15	Nombre d'aires de sécurité au seuil des pistes (RESA)	RESA de 90 m ou équivalent	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	2			4,00		
8	O	IS09	Nombre de bâtis protégés du fait des endiguements	Bâtis	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	200			3 500,00		
8	O	IS5	Nombre d'entreprises bénéficiant de subventions de fonctionnement au fret	entreprises	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	92			100,00		

3.4 Données financières [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Tableau 6: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme

[telles que définies dans le tableau 1 de l'annexe II du règlement d'exécution (UE) n° 1011/2014 (Modèle pour la transmission des données financières)]

Axe prioritaire	Fonds	Catégorie de région	Base de calcul	Financement total	Taux de cofinancement	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Proportion de la dotation totale couverte avec les opérations sélectionnées	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Proportion de la dotation totale couverte par les dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires	Nombre d'opérations sélectionnées
1	FEDER	Moins développées	Total	144 642 103,00	71,27%	166 680 613,09	115,24%	158 918 007,67	124 045 762,53	85,76%	288
10	FEDER		Total	335 531 011,00	97,24%	311 353 535,23	92,79%	307 240 158,06	28 853 293,44	8,60%	249
2	FEDER	Moins développées	Total	39 886 751,00	80,00%	45 306 467,60	113,59%	45 306 467,60	25 606 233,90	64,20%	19
3	FEDER	Moins développées	Total	360 436 915,00	53,07%	433 576 532,88	120,29%	228 754 169,05	267 290 058,16	74,16%	683
4	FEDER	Moins développées	Total	223 258 169,00	57,68%	285 553 253,60	127,90%	253 339 253,58	151 682 995,56	67,94%	215
5	FEDER	Moins développées	Total	200 497 045,00	70,00%	234 586 375,14	117,00%	234 531 883,92	139 010 205,53	69,33%	108
6	FEDER	Moins développées	Total	394 599 999,00	42,31%	390 781 652,21	99,03%	390 781 652,21	336 154 527,71	85,19%	14
7	FEDER	Moins développées	Total	210 425 714,00	70,00%	207 464 169,48	98,59%	197 407 995,61	162 031 540,84	77,00%	62
8	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	Total	311 942 321,00	61,00%	433 142 129,23	138,85%	298 302 991,91	257 699 163,63	82,61%	239
11	FEDER		Total	17 272 919,00	85,00%	17 272 919,00	100,00%	17 272 919,00	770 734,42	4,46%	1
9	FEDER	Moins développées	Total	35 882 428,00	85,00%	35 882 428,00	100,00%	35 882 428,00	41 231 490,18	114,91%	14
Total	FEDER	Moins développées		1 609 629 124,00	58,41%	1 799 831 492,00	111,82%	1 544 921 857,64	1 247 052 814,41	77,47%	1 403
Total	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population		311 942 321,00	61,00%	433 142 129,23	138,85%	298 302 991,91	257 699 163,63	82,61%	239
Total	FEDER REACT-EU			352 803 930,00	96,64%	328 626 454,23	93,15%	324 513 077,06	29 624 027,86	8,40%	250
Total général				2 274 375 375,00	64,69%	2 561 600 075,46	112,63%	2 167 737 926,61	1 534 376 005,90	67,46%	1 892

Tableau 7: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention pour le FEDER, le FEDER REACT-EU, le FSE, le FSE REACT-EU et le Fonds de cohésion [article 112, paragraphes 1 et 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 5 du règlement (UE) n° 1304/2013]

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Categorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
1	FEDER	Moins développées	058	01	07	07	01		01	FR94	8 610 609,69	8 610 609,69	6 881 519,80	1
1	FEDER	Moins développées	058	01	07	07	01		20	FR94	20 581 945,79	20 581 945,79	18 437 412,96	7
1	FEDER	Moins développées	058	01	07	07	01		22	FR94	421 834,15	421 834,15	404 054,24	1
1	FEDER	Moins développées	058	01	07	07	01		24	FR94	10 027 887,09	10 027 887,09	3 665 014,82	7
1	FEDER	Moins développées	060	01	07	07	01		01	FR94	28 472 716,29	28 472 716,29	31 083 682,15	4
1	FEDER	Moins développées	060	01	07	07	01		02	FR94	2 329 575,76	2 329 575,76	691 895,24	9
1	FEDER	Moins développées	060	01	07	07	01		03	FR94	9 274,00	9 274,00	7 690,91	1
1	FEDER	Moins développées	060	01	07	07	01		11	FR94	99 492,64	99 492,64	86 566,04	1
1	FEDER	Moins développées	060	01	07	07	01		13	FR94	764 624,32	764 624,32	637 344,81	1
1	FEDER	Moins développées	060	01	07	07	01		17	FR94	1 518 461,28	1 518 461,27	1 037 381,72	4
1	FEDER	Moins développées	060	01	07	07	01		19	FR94	771 600,00	771 600,00	0,00	1
1	FEDER	Moins développées	060	01	07	07	01		20	FR94	15 265 505,53	15 265 505,53	6 975 361,36	26
1	FEDER	Moins développées	060	01	07	07	01		22	FR94	5 190 779,39	5 190 779,39	2 702 757,82	16
1	FEDER	Moins développées	060	01	07	07	01		24	FR94	15 657 868,78	15 420 726,09	7 748 106,09	38
1	FEDER	Moins développées	061	01	07	07	01		01	FR94	516 824,08	516 824,09	228 401,46	1
1	FEDER	Moins développées	061	01	07	07	01		02	FR94	248 566,47	248 566,47	160 450,80	2
1	FEDER	Moins développées	061	01	07	07	01		22	FR94	3 271 764,82	3 271 764,82	979 481,44	6
1	FEDER	Moins développées	063	01	07	07	01		03	FR94	5 311 111,02	4 247 042,90	4 226 952,91	12
1	FEDER	Moins développées	063	01	07	07	01		08	FR94	1 355 412,22	1 355 412,22	1 176 278,88	5
1	FEDER	Moins développées	063	01	07	07	01		10	FR94	803 353,80	456 067,68	432 445,39	5
1	FEDER	Moins développées	063	01	07	07	01		13	FR94	371 588,23	371 588,23	382 729,44	2
1	FEDER	Moins développées	063	01	07	07	01		17	FR94	2 523 965,87	1 666 397,93	2 142 628,14	11
1	FEDER	Moins développées	063	01	07	07	01		20	FR94	5 993 525,87	5 993 525,87	6 173 825,84	8
1	FEDER	Moins développées	063	01	07	07	01		24	FR94	4 996 352,33	4 603 862,17	3 934 449,23	14
1	FEDER	Moins développées	064	01	07	07	01		02	FR94	306 756,63	251 458,77	211 298,85	3
1	FEDER	Moins développées	064	01	07	07	01		03	FR94	501 826,32	241 375,98	500 515,52	2
1	FEDER	Moins développées	064	01	07	07	01		05	FR94	595 123,62	476 098,90	636 752,31	1
1	FEDER	Moins développées	064	01	07	07	01		06	FR94	484 434,73	339 104,31	250 537,76	1
1	FEDER	Moins développées	064	01	07	07	01		07	FR94	556 831,49	268 574,17	646 286,89	3
1	FEDER	Moins développées	064	01	07	07	01		08	FR94	303 701,30	303 701,30	262 777,55	1
1	FEDER	Moins développées	064	01	07	07	01		10	FR94	1 359 581,65	928 516,64	1 079 927,02	5
1	FEDER	Moins développées	064	01	07	07	01		12	FR94	68 640,00	54 912,00	22 532,81	1
1	FEDER	Moins développées	064	01	07	07	01		13	FR94	1 852 822,69	833 770,21	1 924 282,90	5
1	FEDER	Moins développées	064	01	07	07	01		17	FR94	8 219 442,65	8 219 442,65	6 401 555,83	27
1	FEDER	Moins développées	064	01	07	07	01		19	FR94	2 876 691,16	2 876 691,16	2 433 210,61	12
1	FEDER	Moins développées	064	01	07	07	01		20	FR94	6 816 869,22	4 972 174,90	5 584 939,35	14
1	FEDER	Moins développées	064	01	07	07	01		22	FR94	999 114,13	884 837,42	332 873,87	8
1	FEDER	Moins développées	064	01	07	07	01		24	FR94	2 833 200,24	2 260 327,03	1 226 752,08	15
1	FEDER	Moins développées	065	01	07	07	01		22	FR94	3 790 937,84	3 790 937,84	2 335 087,69	7
2	FEDER	Moins développées	047	01	07	07	02		13	FR94	37 125 426,91	37 125 426,91	21 023 675,06	2
2	FEDER	Moins développées	078	01	07	07	02		18	FR94	4 124 432,47	4 124 432,47	2 500 868,00	10
2	FEDER	Moins développées	078	01	07	07	02		24	FR94	102 050,00	102 050,00	46 082,96	1
2	FEDER	Moins développées	079	01	07	07	02		13	FR94	348 555,44	348 555,44	300 473,42	3
2	FEDER	Moins développées	081	01	07	07	02		20	FR94	3 606 002,78	3 606 002,78	1 735 134,46	3
3	FEDER	Moins développées	001	01	07	01	03		03	FR94	91 661,65	18 332,33	0,00	1
3	FEDER	Moins développées	001	01	07	01	03		07	FR94	187 407,00	74 962,80	74 336,25	1
3	FEDER	Moins développées	001	01	07	01	03		14	FR94	48 942,86	24 471,43	48 942,86	1
3	FEDER	Moins développées	001	01	07	07	03		03	FR94	74 970 653,16	28 393 532,12	56 436 938,11	141

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Categorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
3	FEDER	Moins développées	001	01	07	07	03		06	FR94	297 860,15	148 930,08	293 152,65	1
3	FEDER	Moins développées	001	01	07	07	03		07	FR94	99 456 416,39	43 940 357,28	71 464 414,12	102
3	FEDER	Moins développées	001	01	07	07	03		08	FR94	73 403,94	36 701,97	0,00	2
3	FEDER	Moins développées	001	01	07	07	03		10	FR94	1 713 791,29	465 635,94	1 481 191,21	6
3	FEDER	Moins développées	001	01	07	07	03		11	FR94	10 889 513,81	4 449 228,21	3 470 238,23	8
3	FEDER	Moins développées	001	01	07	07	03		13	FR94	5 697 961,65	2 536 074,46	3 017 704,44	34
3	FEDER	Moins développées	001	01	07	07	03		14	FR94	146 825,04	50 000,00	0,00	1
3	FEDER	Moins développées	001	01	07	07	03		15	FR94	5 504 851,89	2 600 011,59	834 849,87	24
3	FEDER	Moins développées	001	01	07	07	03		17	FR94	595 451,63	291 925,81	573 742,56	7
3	FEDER	Moins développées	001	01	07	07	03		20	FR94	44 000,00	22 000,00	40 121,57	1
3	FEDER	Moins développées	001	01	07	07	03		21	FR94	108 828,48	48 168,47	109 654,19	2
3	FEDER	Moins développées	001	01	07	07	03		23	FR94	100 468,00	49 532,00	0,00	1
3	FEDER	Moins développées	001	01	07	07	03		24	FR94	11 840 375,40	5 505 974,84	3 948 414,82	47
3	FEDER	Moins développées	001	03	07	07	03		16	FR94	30 000 000,00	30 000 000,00	16 562 500,00	2
3	FEDER	Moins développées	067	01	07	07	03		03	FR94	314 016,00	162 889,30	303 979,99	9
3	FEDER	Moins développées	067	01	07	07	03		07	FR94	289 186,20	141 969,50	275 176,20	8
3	FEDER	Moins développées	067	01	07	07	03		10	FR94	118 500,00	59 250,00	118 500,00	2
3	FEDER	Moins développées	067	01	07	07	03		13	FR94	147 999,00	75 978,00	79 931,00	4
3	FEDER	Moins développées	067	01	07	07	03		15	FR94	6 641 837,72	6 630 693,89	4 403 972,66	2
3	FEDER	Moins développées	067	01	07	07	03		17	FR94	36 000,00	18 000,00	36 000,00	1
3	FEDER	Moins développées	067	01	07	07	03		20	FR94	167 555,00	90 000,00	106 835,00	3
3	FEDER	Moins développées	067	01	07	07	03		21	FR94	13 350,00	6 675,00	13 350,00	1
3	FEDER	Moins développées	067	01	07	07	03		24	FR94	23 775 491,87	22 855 583,90	20 488 803,06	81
3	FEDER	Moins développées	072	01	07	01	03		17	FR94	5 118 196,03	5 118 196,03	4 328 101,07	4
3	FEDER	Moins développées	074	01	07	07	03		15	FR94	100 517 102,31	29 933 583,78	47 658 049,00	59
3	FEDER	Moins développées	074	01	07	07	03		18	FR94	10 000 000,00	10 000 000,00	0,00	2
3	FEDER	Moins développées	075	01	07	07	03		15	FR94	26 148 737,69	26 148 737,69	23 354 116,22	10
3	FEDER	Moins développées	082	01	07	07	03		03	FR94	43 767,00	21 883,50	0,00	1
3	FEDER	Moins développées	082	01	07	07	03		04	FR94	71 235,62	35 617,81	0,00	1
3	FEDER	Moins développées	082	01	07	07	03		07	FR94	150 481,11	65 472,50	150 481,11	2
3	FEDER	Moins développées	082	01	07	07	03		13	FR94	6 521 674,44	3 013 122,56	4 195 560,69	38
3	FEDER	Moins développées	082	01	07	07	03		14	FR94	210 247,50	94 498,75	88 997,50	3
3	FEDER	Moins développées	082	01	07	07	03		15	FR94	19 651,79	9 825,90	0,00	1
3	FEDER	Moins développées	082	01	07	07	03		24	FR94	2 123 554,57	1 300 052,77	746 512,98	19
3	FEDER	Moins développées	102	01	07	07	03		03	FR94	1 399 002,39	621 109,32	284 595,40	10
3	FEDER	Moins développées	102	01	07	07	03		06	FR94	87 084,00	30 000,00	0,00	1
3	FEDER	Moins développées	102	01	07	07	03		07	FR94	675 824,20	301 973,06	240 338,04	3
3	FEDER	Moins développées	102	01	07	07	03		13	FR94	947 351,41	389 865,50	500 548,44	6
3	FEDER	Moins développées	102	01	07	07	03		15	FR94	3 298 102,04	1 612 705,13	308 110,93	10
3	FEDER	Moins développées	102	01	07	07	03		22	FR94	116 160,00	58 080,00	0,00	1
3	FEDER	Moins développées	102	01	07	07	03		24	FR94	2 856 012,65	1 302 565,83	1 251 897,99	19
4	FEDER	Moins développées	010	01	07	01	04		10	FR94	13 723 808,05	8 225 718,35	14 414 075,47	68
4	FEDER	Moins développées	010	01	07	01	04		17	FR94	786 560,25	471 936,15	1 084 753,53	5
4	FEDER	Moins développées	010	01	07	01	04		18	FR94	11 505,90	11 505,90	11 505,90	1
4	FEDER	Moins développées	010	01	07	07	04		03	FR94	260 531,94	91 186,17	277 031,93	2
4	FEDER	Moins développées	010	01	07	07	04		08	FR94	161 520,86	64 410,80	123 309,73	2
4	FEDER	Moins développées	010	01	07	07	04		10	FR94	21 498 040,00	14 425 434,25	20 732 717,68	33
4	FEDER	Moins développées	010	01	07	07	04		12	FR94	130 391,81	78 235,09	0,00	1
4	FEDER	Moins développées	010	01	07	07	04		14	FR94	1 197 077,68	529 985,92	914 394,17	5
4	FEDER	Moins développées	010	01	07	07	04		17	FR94	551 317,78	197 368,67	240 887,86	3
4	FEDER	Moins développées	010	01	07	07	04		18	FR94	44 876,00	44 876,00	0,00	1
4	FEDER	Moins développées	010	01	07	07	04		19	FR94	33 420,00	33 420,00	0,00	1
4	FEDER	Moins développées	010	01	07	07	04		20	FR94	1 826 998,11	639 449,36	604 802,50	5

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Categorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
4	FEDER	Moins développées	010	01	07	07	04		22	FR94	718 333,00	251 416,55	731 332,76	1
4	FEDER	Moins développées	010	01	07	07	04		24	FR94	4 799 357,07	3 746 080,52	1 230 263,98	11
4	FEDER	Moins développées	011	01	07	07	04		10	FR94	22 182 948,45	8 093 450,83	11 885 248,55	8
4	FEDER	Moins développées	011	01	07	07	04		11	FR94	9 280 585,00	9 280 585,00	0,00	1
4	FEDER	Moins développées	012	01	07	01	04		10	FR94	2 722 104,00	1 633 262,40	1 881 017,97	1
4	FEDER	Moins développées	013	01	07	07	04		10	FR94	36 217 271,31	36 217 271,31	4 104 510,96	4
4	FEDER	Moins développées	013	01	07	07	04		18	FR94	32 486 699,70	32 486 699,70	14 962 098,20	14
4	FEDER	Moins développées	013	01	07	07	04		22	FR94	304 126,50	304 126,50	598 739,61	1
4	FEDER	Moins développées	036	01	07	07	04		12	FR94	71 900,00	71 900,00	72 305,81	1
4	FEDER	Moins développées	036	01	07	07	04		14	FR94	158 378,58	55 432,50	0,00	1
4	FEDER	Moins développées	043	01	07	01	04		12	FR94	74 067 025,18	74 067 025,18	59 661 700,54	21
4	FEDER	Moins développées	043	01	07	01	04		18	FR94	30 073 356,80	30 073 356,80	0,00	1
4	FEDER	Moins développées	043	01	07	01	04		24	FR94	10 767 685,26	10 767 685,26	2 611 127,54	5
4	FEDER	Moins développées	043	01	07	07	04		12	FR94	6 671 883,00	6 671 883,00	4 613 766,32	6
4	FEDER	Moins développées	043	01	07	07	04		24	FR94	1 090 000,00	1 090 000,00	667 337,35	1
4	FEDER	Moins développées	090	01	07	07	04		22	FR94	13 452 294,41	13 452 294,41	9 971 073,20	10
4	FEDER	Moins développées	090	01	07	07	04		24	FR94	263 256,96	263 256,96	288 994,00	1
5	FEDER	Moins développées	017	01	07	07	06		11	FR94	31 956 215,60	31 956 215,60	0,00	2
5	FEDER	Moins développées	017	01	07	07	06		22	FR94	214 812,00	214 812,00	0,00	1
5	FEDER	Moins développées	018	01	07	07	06		22	FR94	3 069 144,80	3 069 144,80	4 113 254,89	2
5	FEDER	Moins développées	020	01	07	07	06		11	FR94	63 487 527,39	63 487 527,39	33 537 974,58	9
5	FEDER	Moins développées	069	01	07	07	06		18	FR94	1 573 433,05	1 573 433,05	0,00	1
5	FEDER	Moins développées	085	01	07	07	06		22	FR94	8 655 660,24	8 601 169,02	6 502 204,38	40
5	FEDER	Moins développées	085	01	07	07	06		24	FR94	379 473,88	379 473,88	0,00	6
5	FEDER	Moins développées	087	01	07	07	05		12	FR94	10 665 448,10	10 665 448,10	9 994 430,19	7
5	FEDER	Moins développées	087	01	07	07	05		22	FR94	1 449 249,23	1 449 249,23	651 732,31	2
5	FEDER	Moins développées	089	01	07	07	06		11	FR94	179 840,00	179 840,00	206 881,46	1
5	FEDER	Moins développées	093	01	07	07	06		15	FR94	53 231 077,73	53 231 077,73	43 630 076,95	29
5	FEDER	Moins développées	094	01	07	07	06		15	FR94	11 786 631,37	11 786 631,37	7 705 791,12	3
5	FEDER	Moins développées	121	01	07	07	06		11	FR94	47 937 861,75	47 937 861,75	32 667 859,65	5
6	FEDER	Moins développées	036	01	07	07	07		12	FR94	390 781 652,21	390 781 652,21	336 154 527,71	14
7	FEDER	Moins développées	049	01	07	07	10		19	FR94	25 423 690,91	25 423 690,91	23 241 038,38	4
7	FEDER	Moins développées	050	01	07	07	10		19	FR94	32 611 679,75	32 611 679,75	28 735 797,67	2
7	FEDER	Moins développées	051	01	07	07	10		19	FR94	81 927 092,65	81 927 092,65	53 669 955,48	6
7	FEDER	Moins développées	053	01	07	07	09		20	FR94	19 942 942,21	15 710 597,40	16 876 556,15	4
7	FEDER	Moins développées	053	01	07	07	09		21	FR94	8 733 333,32	4 366 666,66	7 803 181,31	2
7	FEDER	Moins développées	055	01	07	01	09		18	FR94	532 603,18	532 603,18	629 187,61	8
7	FEDER	Moins développées	055	01	07	01	09		21	FR94	780 249,92	624 199,94	587 997,88	1
7	FEDER	Moins développées	055	01	07	01	09		24	FR94	7 627 522,48	7 449 321,66	1 198 093,91	10
7	FEDER	Moins développées	055	01	07	07	09		15	FR94	215 579,02	215 579,02	224 304,86	1
7	FEDER	Moins développées	055	01	07	07	09		21	FR94	12 039 921,16	12 039 921,16	12 357 596,77	9
7	FEDER	Moins développées	055	01	07	07	09		24	FR94	11 018 054,14	9 895 142,54	15 184 723,52	10
7	FEDER	Moins développées	112	01	07	07	09		20	FR94	6 611 500,74	6 611 500,74	1 523 107,30	5
8	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	038	01	07	07	07		12	FR94	150 317 372,00	84 533 186,35	87 866 448,30	4
8	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	040	01	07	07	07		12	FR94	44 738 695,57	44 738 695,57	11 022 540,58	6
8	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	072	01	07	01	03		17	FR94	39 302 530,61	34 629 662,68	32 041 861,37	12
8	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	087	01	07	07	05		22	FR94	59 793 351,66	59 793 351,66	35 874 431,76	16

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Categorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
8	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	087	01	07	07	05		24	FR94	6 700 000,00	6 700 000,00	4 266 444,36	1
8	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	098	01	07	07	03		03	FR94	44 725 129,45	24 101 282,07	34 204 320,05	74
8	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	098	01	07	07	03		07	FR94	85 078 594,26	42 563 585,74	50 181 930,75	121
8	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	098	01	07	07	03		08	FR94	1 588 267,68	794 133,84	1 564 692,77	1
8	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	098	01	07	07	03		24	FR94	898 188,00	449 094,00	676 493,69	4
10	FEDER		001	01	07	07	13		03	FR94	460 621,80	460 621,80	0,00	1
10	FEDER		001	01	07	07	13		07	FR94	1 677 804,51	1 677 804,51	0,00	2
10	FEDER		001	01	07	07	13		23	FR94	241 443,61	193 154,88	0,00	1
10	FEDER		005	01	07	07	13		10	FR94	2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00	1
10	FEDER		010	01	07	07	13		24	FR94	3 233 000,00	3 233 000,00	0,00	1
10	FEDER		020	01	07	07	13		11	FR94	14 744 057,43	14 744 057,43	3 173 766,62	5
10	FEDER		031	01	07	07	13		24	FR94	7 373 000,00	7 373 000,00	4 049 756,35	1
10	FEDER		033	01	07	07	13		08	FR94	3 254 264,00	3 254 264,00	252 963,56	4
10	FEDER		033	01	07	07	13		22	FR94	12 506 271,95	12 506 271,95	1 756 120,86	12
10	FEDER		033	01	07	07	13		24	FR94	716 279,00	716 279,00	0,00	1
10	FEDER		034	01	07	07	13		08	FR94	4 129 729,00	4 129 729,00	965 818,59	3
10	FEDER		034	01	07	07	13		24	FR94	406 000,00	406 000,00	0,00	1
10	FEDER		051	01	07	07	13		19	FR94	101 322 560,66	101 322 560,66	5 646 561,60	53
10	FEDER		051	01	07	07	13		24	FR94	10 721 936,83	10 721 936,83	0,00	10
10	FEDER		053	01	07	07	13		20	FR94	12 311 279,85	12 311 279,85	0,00	1
10	FEDER		055	01	07	07	13		18	FR94	990 000,00	990 000,00	696 896,40	1
10	FEDER		055	01	07	07	13		24	FR94	7 862 860,00	7 862 860,00	0,00	2
10	FEDER		067	01	07	07	13		24	FR94	6 090 855,16	6 090 855,16	0,00	2
10	FEDER		068	01	07	07	13		24	FR94	17 317 092,47	17 317 092,47	0,00	12
10	FEDER		072	01	07	07	13		17	FR94	611 023,00	611 023,00	0,00	2
10	FEDER		072	01	07	07	13		24	FR94	6 307 731,23	6 307 731,23	0,00	1
10	FEDER		074	01	07	01	13		15	FR94	1 053 530,73	400 000,00	0,00	1
10	FEDER		074	01	07	07	13		15	FR94	4 137 329,28	1 501 170,65	1 657 890,86	5
10	FEDER		075	01	07	07	13		15	FR94	14 392 557,75	14 392 557,75	4 518 920,53	2
10	FEDER		076	01	07	07	13		23	FR94	1 301 874,65	903 612,67	0,00	9
10	FEDER		077	01	07	07	13		23	FR94	275 349,72	178 977,32	0,00	5
10	FEDER		078	01	07	07	13		18	FR94	2 019 505,75	2 019 505,75	0,00	11
10	FEDER		087	01	07	07	13		22	FR94	518 180,00	518 180,00	0,00	1
10	FEDER		087	01	07	07	13		24	FR94	5 990 597,93	5 990 597,93	533 027,76	4
10	FEDER		090	01	07	07	13		12	FR94	1 232 000,00	1 232 000,00	907 311,24	1
10	FEDER		090	01	07	07	13		18	FR94	986 432,75	986 432,75	986 346,15	1
10	FEDER		090	01	07	07	13		22	FR94	1 253 139,00	1 253 139,00	1 226 939,64	2
10	FEDER		090	01	07	07	13		24	FR94	15 267 213,91	15 267 213,91	480 973,28	14
10	FEDER		094	01	07	01	13		23	FR94	199 351,00	129 578,15	0,00	1
10	FEDER		094	01	07	07	13		23	FR94	7 879 234,22	7 692 372,62	0,00	12
10	FEDER		094	01	07	07	13		24	FR94	1 245 533,00	1 245 533,00	0,00	1
10	FEDER		095	01	07	07	13		23	FR94	68 943,55	44 813,30	0,00	1
10	FEDER		097	01	07	07	13		23	FR94	492 115,00	492 115,00	0,00	1
10	FEDER		097	01	07	07	13		24	FR94	4 098 213,30	4 098 213,30	0,00	3
10	FEDER		098	01	07	07	13		03	FR94	14 403 331,88	14 403 331,88	0,00	24
10	FEDER		098	01	07	07	13		07	FR94	17 929 431,31	17 929 431,31	0,00	31

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension							Données financières				
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
10	FEDER		111	01	07	07	13		19	FR94	2 331 860,00	2 331 860,00	0,00	2
9	FEDER	Moins développées	121	01	07	07			18	FR94	19 155 632,43	19 155 632,43	17 993 763,36	10
9	FEDER	Moins développées	121	01	07	07			24	FR94	15 552 923,37	15 552 923,37	22 221 111,91	1
9	FEDER	Moins développées	122	01	07	07			18	FR94	160 500,00	160 500,00	127 250,00	2
9	FEDER	Moins développées	123	01	07	07			18	FR94	1 013 372,20	1 013 372,20	889 364,91	1
11	FEDER		121	01	07	07			24	FR94	17 272 919,00	17 272 919,00	770 734,42	1

Tableau 8: L'utilisation du financement croisé

1	2	3	4	5	6
Utilisation du financement croisé	Axe prioritaire	Montant du soutien de l'Union envisagé pour le financement croisé sur la base de certaines opérations (en euros)	Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire (en %) (3/soutien de l'Union à l'axe prioritaire*100)	Montant du soutien de l'Union utilisé au titre du financement croisé sur la base des dépenses éligibles déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire (en %) (5/soutien de l'Union à l'axe prioritaire*100)
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	1	0,00		0,00	
Coûts éligibles à un soutien au titre du FSE REACT-EU, mais soutenus par le FEDER REACT-EU	10	0,00		0,00	
Coûts éligibles à un soutien au titre du FSE REACT-EU, mais soutenus par le FEDER REACT-EU	11	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	2	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	3	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus	4	0,00		0,00	

par le FEDER					
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	5	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	6	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	7	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	8	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	9	0,00		0,00	

Tableau 9: Coût des opérations réalisées en dehors de la zone du programme (FEDER, FEDER REACT-EU et Fonds de cohésion au titre de l'objectif Tableau 10: Dépenses engagées en dehors de l'Union (FSE et FSE REACT-EU)

Montant des dépenses qu'il est envisagé de supporter en dehors de l'Union au titre des objectifs thématiques 8 et 10 sur la base des opérations retenues (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [1/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]	Dépenses éligibles supportées en dehors de l'Union déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [3/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]

4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS

Synthèse des résultats de toutes les évaluations du programme qui sont devenues disponibles au cours de l'exercice précédent, avec mention du nom et de la période de référence des rapports d'évaluation utilisés

1. Mise en œuvre du plan d'évaluation du programme

Conformément à l'article 56-3 du règlement 1303/2013 portant dispositions communes, « l'autorité de gestion veille à ce que des évaluations de chaque programme soient effectuées, y compris des évaluations visant à en évaluer l'efficacité, l'efficience et l'impact, sur la base du plan d'évaluation, et que chacune de ces évaluations fasse l'objet d'un suivi correct, conformément aux règles spécifiques de chaque Fonds ».

Le Plan d'évaluation du PO FEDER a été établi au cours de l'année 2015 et soumis à l'approbation de la Commission dans les délais prévus par le règlement cadre et validé par le Comité National de Suivi du 07 octobre 2015.

1. Evaluations menées sur le programme

En 2018, l'Autorité de gestion a mené une évaluation à mi-parcours de mise en œuvre couvrant tous les axes du programme.

En 2019 une évaluation thématique d'impact à mi-parcours a été conduite sur les axes 1, 3 et 8 sur la problématique de l'innovation et compétitivité des entreprises.

Dans la continuité des réalisations précédentes, l'Autorité de gestion poursuit les travaux sur les autres champs d'intervention du PO. En 2020, le Comité Régional d'Evaluation a ainsi été consulté pour l'examen du cahier des charges de l'étude visant l'évaluation d'impact certaines les priorités

d'investissements (Pi 1a, 2a, 4c, 5b, 6c, 6d, 9a, 9b et 10a).

En 2022, deux activités liées à l'évaluation ont été menées :

1. Mise en œuvre du rapport de synthèse des évaluations

Conformément à l'article 114-2 du règlement (UE) n°1303/2013 portant dispositions communes, "au plus tard le 31 décembre 2022, les autorités de gestion soumettent à la Commission, pour chaque programme opérationnel, un rapport résumant les résultats des évaluations effectuées pendant la période de programmation et les principaux résultats et réalisations du programme opérationnel, en fournissant des observations sur les informations précises."

Le rapport de synthèse des évaluations du PO FEDER a été transmis à la Commission.

1. Mise en oeuvre de l'évaluation d'impact des axes 1 à 8 (hors axe 3)

Les priorités qui font l'objet de l'évaluation ont été regroupées en 3 lots :

- Lot 1 : Infrastructures de recherche et stratégie numérique, education/formation, services à la population (axes 1, 2 et 7)

- Lot 2 : Economie sobre en carbone, mobilité durable (axe 4, 6 et 8)
- Lot 3 : Adaptation au changement climatique, gestion des ressources, valorisation du patrimoine (axe 5)

Cette évaluation vise à décrire et à quantifier les impacts socio-économiques des projets soutenus dans le cadre des priorités précitées, prenant en compte les différentes crises et leurs effets sur la réalisation du PO.

L'étude a été lancée le 02 novembre 2022 pour un rendu final en mars 2023. Les principales phases méthodologiques et les principaux livrables sont les suivantes :

1.

1.

1.

1.

1.

1.

1. Novembre 2022 : Lancement et cadrage
2. Novembre 2022-Janvier 2023 : Premiers bilans analytiques à partir de collectes de données, d'entretiens et d'analyse documentaires
3. Janvier 2023-Mars 2023 : Formalisation des rapports finaux

Nom	Fonds	Du mois de	De l'année	Au mois de	À l'année	Type d'évaluation	Objectif thématique	Thème	Constatations
-----	-------	------------	------------	------------	-----------	-------------------	---------------------	-------	---------------

6 PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

a) Problèmes entravant la réalisation du programme ainsi que les mesures prises

En 2022, le territoire réunionnais a continué à être particulièrement marqué par les effets conjugués de plusieurs éléments exogènes : la perturbation du trafic maritime qui a débutée en 2021, la fin de la crise COVID dont le point culminant a été atteint en janvier 2022 sur l'île et les répercussions de la guerre en Ukraine. Ceux-ci ont eu pour effet d'entraîner à la fois une pénurie de matériaux, un allongement des délais de livraisons, ont généré de l'inflation voir ont compromis la réalisation temporelle de projets.

Ces conséquences sont évidemment perceptibles au niveau du programme puisque certaines opérations subissent un décalage calendaire important et deviennent pour quelques-unes d'entre-elles, incompatibles avec le programme.

Certaines de ces causes avaient d'ores et déjà fait l'objet de constats fin 2021 et un projet de modification de programme avait été présenté au CNS de décembre 2021. Il s'agissait alors de prendre en considération ces divers aléas et d'optimiser la future clôture du programme au regard des dispositions des premières lignes de clôtures publiées en octobre 2021.

L'Autorité de gestion a donc réalisé en 2022, deux modifications de programme qui ont par ailleurs permis de prendre en compte les aléas conjoncturels :

- La première portait exclusivement sur l'intégration de la seconde enveloppe de REACT UE.

L'affectation de cette enveloppe supplémentaire de 85 M€ de fonds FEDER au titre des axe 10 et 11 du programme a intégré la prise en compte des conséquences des événements exogènes.

A titre d'exemple, l'OS 24 introduit au titre de l'axe 10 sur le volet REACT UE et dédié aux investissements de santé, a été marqué par le report d'un projet important concernant la construction d'un centre de simulation en santé. Les crédits initialement prévus à destination de ce projet ont été affectés sur d'autre OS de l'axe 10, notamment au titre des opérations de relance de l'économie et à un autre projet en santé concernant l'acquisition d'une TEP, appareil d'imagerie médicale permettant la détection des cancers.

Les indicateurs de réalisation et de résultats spécifiques de REACT UE ont d'ailleurs été modifiés en conséquence lors de l'intégration de la seconde enveloppe.

La modification du programme a été adoptée par la Commission en juin 2022.

Le volet REACT UE est resté très dynamique et la fongibilité entre les OS du même axe a permis une certaine adaptabilité face aux aléas en prenant le risque de financer des projets nouveaux, entraînant un effet de relance économique mais avec des délais de réalisation intégrant l'année 2023.

Ce dynamisme a permis d'atteindre fin 2022, un taux de programmation de 93 % au titre de REACT UE et d'informer le Comité de suivi qu'il dépassera les 120 % en début de 2023.

Afin de ne pas saturer dans des proportions trop élevées, la maquette REACT UE et dans l'optique de maintenir la dynamique enclenchée, des dossiers identifiés au titre de REACT UE et compatibles avec le programme 21-27 n'ont pas été programmés (ou seront déprogrammés) afin d'être soutenus au titre du nouveau programme 21-27.

- Une seconde modification a été présentée, en novembre 2022. Elle s'est basée sur l'actualisation des éléments présentés au cours du CNS de décembre 2021.

A titre principal, la modification a concerné les crédits consacrés à des projets qui ont subi des décalages calendaires trop importants pour pouvoir être maintenus sur le programme 14-20 tels que ceux de l'axe 4 (SWAC sud, 2ème transport par câble et réhabilitation thermique notamment) ainsi que ceux non consommés au titre du projet THD de l'axe 2 qui ont été réaffectés à l'axe 3.

Le système d'indicateur y compris le cadre de performance du programme, a été adapté au regard des modifications opérées.

Cette modification a été adoptée par la Commission en décembre 2022.

Le Grand projet NRL a par ailleurs connu des évolutions importantes. En effet, au regard des aléas qui ont impacté le projet avec en particulier une pénurie de matériaux, le dernier ouvrage restant à construire a fait l'objet d'une décision pour une nouvelle solution technique (un viaduc à la place d'une digue pour les 2,5 km restant à construire). Néanmoins, la mise en œuvre de cette solution qui a d'ores et déjà fait l'objet

d'un accord de financement entre l'Etat et la Région le 16 mars 2022, implique un délai de réalisation plus long et incompatible avec les lignes de clôture 2014-2020. Il convient de rappeler que le programme soutient uniquement la réalisation du grand viaduc, opération achevée mais au sein d'un GP.

Dès qu'elle a été informée par le maître d'ouvrage, l'Autorité de gestion a sollicité auprès de la Commission la possibilité de recourir aux dispositions prévues au titre des lignes de clôtures afin de modifier le Grand projet.

Il s'agit de circonscrire le périmètre du Grand projet au périmètre du grand Viaduc qui permet à lui seul, d'atteindre 80 % de l'indicateur de réalisation portant sur la longueur des voies de TCSP créées.

Cette partie de la route y compris les voies de TCSP prévues, est d'ailleurs opérationnelle et ouverte à la circulation depuis le 1er mars 2023.

Plusieurs réunions de travail ont eu lieu dès fin 2022 avec les services de la Commission et dans le même temps, le maître d'ouvrage a mobilisé une assistance à maîtrise d'ouvrage afin de modifier le dossier Grand projet.

Il convient de souligner par ailleurs que l'Autorité de gestion a pris en compte les dispositions prévues au titre du point 4 de l'article 2 du règlement du 4 octobre 2022, FAST-CARE qui permettent d'opérer une césure financière pour des opérations de plus d'1 M€ programmées avant le 29 juin 2022 (tout en prenant acte que la date de clôture du programme est restée fixée au 31 décembre 2023) pour en financer une partie sur le programme 21-27 du moment que ces dernières soient compatibles avec le programme. Ces deux limitations limitent naturellement le champ des projets pouvant en bénéficier.

Ainsi, l'Autorité de gestion a dans le cadre de son exercice prospectif annuel, d'ores et déjà établi la liste des premières opérations impactées par des décalages calendaires.

Ces opérations font l'objet d'un suivi particulier notamment dans le cadre des travaux de certification mis en œuvre dans le cadre de la clôture du programme.

Les difficultés d'approvisionnement, l'augmentation très rapide des coûts qui affectent en particulier le bâtiment, ont conduit à de nombreuses demandes d'avenants temporels de la part des bénéficiaires.

L'acceptation de ces dernières par l'Autorité de gestion entraîne un décalage temporel des certifications et une concentration plus élevée en fin de gestion.

Les collectivités locales en particulier, ont été régulièrement informées des risques encourus par des réalisations tardives de leurs opérations.

b) Une évaluation permettant de déterminer si les progrès accomplis pour atteindre les valeurs cibles sont suffisants pour garantir leur réalisation, qui indique les éventuelles mesures correctrices prises ou prévues, le cas échéant.

--

7. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS

Un résumé du contenu du rapport annuel et du rapport final de mise en œuvre à l'intention des citoyens doit être mis à la disposition du public et transféré dans un fichier séparé sous la forme d'une annexe au rapport annuel et au rapport final de mise en œuvre.

Vous pouvez charger/trouver le résumé à l'intention des citoyens via l'onglet Général > Documents dans l'application SFC2014

8. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	3 - AMELIORER LA COMPETITIVITE DES ENTREPRISES
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier	03 - Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	24 000 000,00
4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	17 avr. 2015
31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
5. Nom de l'instrument financier	La Financière Région Réunion
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	Île de la Réunion
7. modalités de mise en œuvre	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	Non
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes	Délégation des tâches d'exécution, par l'attribution

relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et d), du règlement (UE) n° 1303/2013	directe d'un marché
7.3. Instrument financier combinant une contribution financière de l'autorité de gestion avec les produits financiers de la BEI au titre du Fonds européen pour les investissements stratégiques conformément à l'article 39 bis, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, point c)	
8. Type d'instrument financier	Fonds de fonds
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	Bloc financier séparé
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Fonds européen d'investissement
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Fonds Européen d'Investissement
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	37 B AVENUE JF KENNEDY L-2968 LUXEMBOURG
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Désignation de la BEI, du FEI ou des institutions financières internationales
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	12 sept. 2017
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	50 000 000,00
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	24 000 000,00
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	24 000 000,00
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	0,00

14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	0,00
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	50 000 000,00
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	24 000 000,00
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	24 000 000,00
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	0,00
15.1.3. dont FSE (en EUR)	0,00
15.1.4. dont Feader (en EUR)	0,00
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	0,00
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	26 000 000,00
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	26 000 000,00
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	0,00
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	0,00
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	2 392 703,31
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	2 042 510,47
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	350 192,84
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	0,00
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	0,00
37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	0,00
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	0,00
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion	0,00

active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	
VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	26 000 000,00
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	0,00
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	26 000 000,00
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	26 000 000,00
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	0,00
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	0,00

II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]

5. Nom de l'instrument financier	Co-Investissement en haut de bilan : ESSOR PME Ile de la Réunion
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	FONDS EUROPEEN D'INVESTISSEMENT
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique du Fonds de fonds
8.2. Fonds de fonds associé	La Financière Région Réunion
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument sur mesure
9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
9.0.1. Prêts (\geq 25 000 EUR)	Non
9.0.2. Microcrédits (< 25 000 EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Oui
9.0.5. Quasi-participations	Oui
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non

9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	Bloc financier séparé
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Organisme accomplissant directement des tâches d'exécution
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	APICAP
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	2 rue Goethe 75116 Paris France
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Autres
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	AMI établi par le FEI
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	5 nov. 2018
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	10 000 000,00
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	4 800 000,00
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	4 800 000,00
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	0,00
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	10 000 000,00
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	4 800 000,00
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	4 800 000,00

15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	0,00
15.1.3. dont FSE (en EUR)	0,00
15.1.4. dont Feader (en EUR)	0,00
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	0,00
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	5 200 000,00
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	5 200 000,00
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	0,00
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	0,00
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	726 857,00
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	529 589,00
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	197 268,00
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	2.2. Co-Investissement en haut de bilan : ESSOR PME Ile de la Réunion
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Actions
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	4 373 140,91
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	2 099 107,64
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	4 159 528,95
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	1 996 573,90
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	1 996 573,90
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	0,00
25.1.3. dont FSE (en EUR)	0,00
25.1.4. dont Feader (en EUR)	0,00
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	0,00

25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	2 162 955,05
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	0,00
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	8
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	8
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	7
29.1. dont grandes entreprises	0
29.2. dont PME	7
29.2.1. dont micro-entreprises	7
29.3. dont particuliers/personnes physiques	0
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	0
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	2 162 955,05
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	2 162 955,05
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	0,00
38.3A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, mobilisée au niveau du bénéficiaire final [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	0,00
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	1,60
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	1,86
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	0,00
40. Valeur des investissements et des participations en actions (en EUR)	4 702 935,38
VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]	

35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	0,00
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	775 342,00
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	775 342,00
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	0,00
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	0,00
37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	0,00
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	0,00
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	0,00
VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	5 200 000,00
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	0,00
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	5 200 000,00
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	5 200 000,00
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	0,00
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	0,00
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	10,00

41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	7,00
---	------

II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]

5. Nom de l'instrument financier	Prêt avec partage de risques pour les TPE-PME
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	FONDS EUROPEEN D'INVESTISSEMENT
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique du Fonds de fonds
8.2. Fonds de fonds associé	La Financière Région Réunion
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument sur mesure

9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013

9.0.1. Prêts ($\geq 25\ 000$ EUR)	Oui
9.0.2. Microcrédits ($< 25\ 000$ EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Oui
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Non
9.0.5. Quasi-participations	Non
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non

9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	

10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	Bloc financier séparé
---	-----------------------

III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]

11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière	Organisme accomplissant directement des tâches d'exécution

internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	BFCOI
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	58 rue Alexis de Villeneuve Saint Denis, Ile de la Réunion, France
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Autres
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	AMI établi par le FEI
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	14 juin 2018
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	37 200 000,00
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	17 856 000,00
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	17 856 000,00
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	0,00
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	31 837 918,14
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	15 282 200,71
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	15 282 200,71
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	0,00
15.1.3. dont FSE (en EUR)	0,00
15.1.4. dont Feader (en EUR)	0,00
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	0,00
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	16 555 717,43
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	16 555 717,43
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	0,00
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	0,00
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	152 925,29
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	0,00
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	152 925,29
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement	

(UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	<i>Prêt avec partage de risques pour les TPE-PME</i>
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Prêt
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	48 046 788,04
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	23 062 458,26
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	46 829 103,67
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	22 477 969,76
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	22 477 969,76
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	0,00
25.1.3. dont FSE (en EUR)	0,00
25.1.4. dont Feader (en EUR)	0,00
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	0,00
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	24 351 133,91
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	0,00
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	500
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	500
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	451
29.1. dont grandes entreprises	0
29.2. dont PME	451
29.2.1. dont micro-entreprises	445
29.3. dont particuliers/personnes physiques	0
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	0
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt	40
34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de	1 592 504,17

paiement sur un prêt (en EUR)	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	24 351 133,91
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	24 351 133,91
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	0,00
38.3A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, mobilisée au niveau du bénéficiaire final [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	0,00
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	1,67
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	1,98
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	55 909 069,94
VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	-8 633,51
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	0,00
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	0,00
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	0,00
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	0,00
37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	0,00
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	0,00
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant	0,00

nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	
VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	19 344 000,00
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	0,00
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	16 555 717,43
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	16 555 717,43
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	0,00
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	0,00
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	84,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	451,00

I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	10 - Volet REACT UE du PO FEDER 14-20 de La Réunion
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier	13 - Favoriser la réparation des dommages à la

	<i>suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie</i>
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	
4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	
31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
5. Nom de l'instrument financier	Fonds de prêt Rebond FEDER REACT-EU
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	27-31 avenue du Général Leclerc 94170 MAISONS- ALFORT (France)
7. modalités de mise en œuvre	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et d), du règlement (UE) n° 1303/2013	Délégation des tâches d'exécution à un autre organisme de droit public ou privé
7.3. Instrument financier combinant une contribution financière de l'autorité de gestion avec les produits financiers de la BEI au titre du Fonds européen pour les investissements stratégiques conformément à l'article 39 bis, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, point c)	
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument sur mesure
9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
9.0.1. Prêts (≥ 25 000 EUR)	Oui

9.0.2. Microcrédits (< 25 000 EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Non
9.0.5. Quasi-participations	Non
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	Bloc financier séparé
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Banque ou établissement public
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Bpifrance
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	27-31 avenue du Général Leclerc 94170 MAISONS-ALFORT
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Attribution directe d'un marché à des banques ou établissements publics
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	25 juin 2021
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de	15 900 000,00

financement (en EUR)	
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	6 000 000,00
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	6 000 000,00
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	0,00
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	15 900 000,00
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	6 000 000,00
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	6 000 000,00
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	0,00
15.1.3. dont FSE (en EUR)	0,00
15.1.4. dont Feader (en EUR)	0,00
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	0,00
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	9 900 000,00
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	9 900 000,00
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	0,00
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	0,00
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	0,00
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	0,00
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	0,00
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	Prêt Rebond FEDER REACT- UE
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Prêt
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	158 980 000,00
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	5 999 245,28
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires	15 898 000,00

finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	5 999 245,28
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	5 999 245,28
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	0,00
25.1.3. dont FSE (en EUR)	0,00
25.1.4. dont Feader (en EUR)	0,00
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	0,00
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	9 898 754,72
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	0,00
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	124
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	124
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	124
29.1. dont grandes entreprises	0
29.2. dont PME	124
29.2.1. dont micro-entreprises	91
29.3. dont particuliers/personnes physiques	0
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	0
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt	0
34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR)	0,00
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	9 898 754,72
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	9 898 754,72
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	0,00
38.3A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, mobilisée au niveau du bénéficiaire final [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	0,00
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	2,65
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	2,65
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	0,00

VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	
37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	
VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	9 900 000,00
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	0,00
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	9 900 000,00
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	9 900 000,00
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	0,00
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument	0,00

financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
<i>41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier</i>	<i>CV23 - Nombre de PME ayant obtenu des subventions remboursables pour le fonds de roulement</i>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	171,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	124,00
<i>41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier</i>	<i>CV21 - Soutien aux PME pour le fonds de roulement au titre d'un instrument financier</i>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	19 875 000,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	15 898 000,00

9. FACULTATIF POUR LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016, SANS OBJET POUR LES AUTRES RAPPORTS ALLÉGÉS: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE

Tableau 14: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante générales applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
------------------------------	------------------------	----------------	-------------	-------------------------	--------------------------------	------------------	--	-------------

Tableau 15: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante thématiques applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
------------------------------	------------------------	----------------	-------------	-------------------------	--------------------------------	------------------	--	-------------

10. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS [ARTICLE 101, POINT H), ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

10.1. Grands projets

Tableau 12: Grands projets

Projet	CCI	Statut du GP	Total des investissements	Coûts totaux éligibles	Date notification/soumission prévue	Date d'accord/approbation tacite par la Commission	Date prévue pour le début de la mise en œuvre (année, trimestre)	Date d'achèvement prévue	Axes prioritaires/priorités d'investissement	État d'avancement actuel - progrès financiers (% des dépenses certifiées auprès de la Commission par rapport au coût total éligible)	État d'avancement actuel - progrès physiques - Principale phase de mise en œuvre du projet	Résultats principaux	Date de signature du premier marché de travaux	Observations
Agrandissement de l'aéroport ARRG	2020FR16RFMP001	Approuvé	156 923 330,00	128 491 741,00	2020, T2	16 août 2021	2017, T1	2022, trimestre 4	8 - 7c	48,00	Construction	Lancement du chantier principal (nouvelle aérogare) en octobre 2021	26 sept. 2016	<p>Au regard des conséquences de la crise, le projet a vu son planning et son plan de financement être modifiés en septembre 2020. Cette modification a été intégrée au dossier final.</p> <p>Le GP a été soumis à l'avis de l'expert indépendant en Novembre 2020 et finalement approuvé tacitement par la Commission européenne en août 2021.</p> <p>L'état d'avancement (progrès financiers) a été renseigné au regard du montant du dossier programmé.</p> <p>Les travaux de construction de la nouvelle aérogare (principale composante du programme d'investissements) ont été programmés et ont démarré en octobre 2021. Le clos couvert a été réalisé fin 2022 et la livraison est prévue en décembre 2023.</p>
Nouvelle Route du Littoral avec TCSP (suite décision Grand Projet approuvée au titre du PO 2007-2013)	2016FR16RFMP002	Approuvé	2 023 567 636,00	454 421 027,00	2016, T4	4 avr. 2017	2014, T1	2024, trimestre 2	6 - 7c	90,00	Construction avancée	Linéaire réalisé à 80 %	6 nov. 2013	<p>Au regard des contraintes de matériaux bloquantes pour la mise en œuvre de la solution initiale pour la digue restant à réaliser, et des délais de réalisation de la nouvelle solution technique, qui comporte un 2nd viaduc de 2km et arrêtée dans les «accords de Matignon3» signés en mars 2022 entre l'Etat et la Région, il a été proposé à la CE de circonscrire le périmètre du projet au Viaduc déjà réalisé et sur lequel ont porté exclusivement les dépenses soutenues par le programme.</p> <p>L'état d'avancement (progrès financiers) a été renseigné au regard du montant du dossier programmé. Il convient de préciser qu'un montant de 151M€ reste à programmer au regard de l'enveloppe prévue au GP.</p> <p>L'ouvrage de 8km St Denis - La Grande Chaloupe, correspondant à 80% de la valeur cible de l'indicateur de réalisation est opérationnel et a été mis en service définitivement mars 2023</p>
THD	2017FR16RFMP001	Approuvé	250 462 700,44	150 758 419,00	2018, T2	30 nov. 2018	2019, T4	2021, trimestre 4	2 - 2a	56,00	Construction	Démarrage des travaux en 2020. Nombre de prises livrées au 31/12/22 : - 20 746 prises pour les ménages -4 209 pour les entreprises	22 mai 2019	<p>Après un décalage temporel dû à un recours juridique en 2019, le planning des déploiements a été impacté par la crise sanitaire en 2020.</p> <p>L'état d'avancement (progrès financiers) a été renseigné au regard du montant du dossier programmé.</p> <p>Les premières prises du projet public ont été déployées fin 2020, et commercialisées début 2021. Les dernières réalisations sont prévues d'ici juillet 2023.</p>
Traitement amont des déchets	2020FR16RFMP003	Retiré et conservé sans statut de grand projet dans le PO			2020, T2		2020, T4	2022, trimestre 4	5 - 6a	0,00	Construction	Lancement du chantier en septembre 2021	3 janv. 2019	<p>Le dossier a été réajusté au regard de la modification du PO déposée fin 2019 conformément aux éléments présentés en Comité de suivi de novembre 2019.</p> <p>Les conditions préalables liées aux autorisations environnementales et à l'obtention de la décision des Aides d'Etat ont été remplies respectivement en juin et août 2021.</p> <p>Le chantier de travaux a été lancé en septembre 2021.</p> <p>Les derniers travaux du dossier GP finalisés avec l'appui de JASPERS courant 2022, ont conclu in fine à retenir un coût total éligible inférieur à 50 millions d'euros, soit en dessous du seuil de définition réglementaire d'un GP.</p> <p>Le projet ne relève donc pas de la procédure spécifique aux GP sur 2014-2020.</p> <p>Ces conclusions ont été transmises à la Commission européenne en octobre 2022.</p> <p>L'AG a programmé le dossier et l'aide FEDER en décembre 2022.</p>

Problèmes importants rencontrés dans la mise en œuvre des grands projets et mesures prises pour y faire face

• Nouvelle Route du Littoral avec TCSP

Les difficultés à faire autoriser et exploiter des matériaux en roches massives en quantités suffisantes sur l'île a conduit le maître d'ouvrage à proposer une solution alternative pour la finalisation de la dernière digue de la NRL, déjà réalisée à 80 %. C'est donc une solution « tout VIADUC » qui a été retenue et qui a fait l'objet d'un accord entre l'État et la Région, dit « Accord de Matignon 3 » signé en mars 2022 pour finaliser la totalité de l'ouvrage.

Les délais d'études et de travaux nécessaires à la mise en œuvre opérationnelle de cette solution finale rendent désormais la livraison intégrale de l'ouvrage incompatible avec les délais du programme 14-20 au regard des règles de clôture. Néanmoins, la partie Viaduc sur laquelle a porté l'intégralité du cofinancement FEDER, a été réalisée, livrée et ouverte partiellement à la circulation dès août 2022 puis totalement et définitivement en mars 2023.

Il convient de souligner que cette partie de l'ouvrage représente 80 % de l'objectif de l'indicateur de réalisation portant sur la longueur de TCSP.

Dès lors, il a été demandé fin 2022 à la Commission de circonscrire le périmètre du projet à la liaison Saint Denis-Grande Chaloupe qui est pleinement opérationnelle en mars 2023.

Par ailleurs, au regard des dispositions des lignes de clôture, les travaux techniques de modification du Grand projet ont été initiés fin 2022 et sont en cours avec l'appui d'une AMO.

• Traitement amont des déchets

Les services de l'AG avaient proposé aux deux porteurs de projet potentiels, identifiés initialement, un accompagnement sur la méthodologie GP.

SYDNE n'a pas donné suite à cette proposition. L'abandon de ce projet a été acté au regard des délais nécessaires pour les procédures GP, aides d'état et du PO (cf. CNS novembre 2019).

ILEVA a été accompagné par JASPERS depuis mai 2017, les études liées à ce GP n'ayant toutefois

démarré qu'en janvier 2019.

Dans un contexte de fin de programmation, le CNS de novembre 2019 a acté la concentration des moyens communautaires sur la partie du traitement amont, au regard des incertitudes liées tant aux conditions financières finales soutenant l'équilibre économique du projet UVE, qu'à l'obtention des décisions des aides d'état et autorisations environnementales. La modification de programme déposée fin 2019 a pris en compte ces éléments, le GP ayant été à ce titre rebaptisé « Traitement Amont des déchets ».

Depuis, les conditions financières liées au contrat de rachat par EDF de l'électricité produite ont été stabilisées début 2020 (délibération de la Commission de régulation de l'énergie du 06 février 2020), et les décisions liées aux aides d'état et autorisation environnementale ont été obtenues en 2021.

Le chantier de travaux a démarré en septembre 2021.

ILEVA avec l'appui de JASPERS a actualisé le dossier GP afin d'intégrer l'ensemble de ces ajustements. Ces derniers travaux ont fait ressortir une interrogation nouvelle sur la qualification du projet au regard de la définition réglementaire d'un GP. Les précisions apportées au dossier révisé ont amené à retenir un coût total éligible inférieur à 50 Millions d'euros, soit en dessous du seuil de définition d'un GP tel que fixé dans le règlement général.

Ce projet ne relève donc pas de la procédure d'approbation spécifique aux GP sur 14-20. L'AG en a informé la Commission européenne en octobre 2022, et a procédé à la programmation du dossier et de l'aide FEDER en décembre 2022.

Toute modification prévue de la liste des grands projets figurant dans le programme opérationnel

--

10.2. Plans d'action communs

Progrès dans la réalisation des différentes phases des plans d'action communs

--

Tableau 13: Plans d'action communs (PAC)

Intitulé du PAC	CCI	Phase de mise en œuvre du PAC	Montant total des coûts éligibles	Total de l'aide publique	Contribution du PO au PAC	Axe prioritaire	Type de PAC	Soumission [prévue] à la Commission	Date [prévue] pour le début de la mise en œuvre	Fin [prévue]	Principaux résultats et réalisations	Total des dépenses éligibles certifiées auprès de la Commission	Observations
-----------------	-----	-------------------------------	-----------------------------------	--------------------------	---------------------------	-----------------	-------------	-------------------------------------	---	--------------	--------------------------------------	---	--------------

Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face

--

PARTIE B

RAPPORTS PRÉSENTÉS EN 2017 ET 2019 ET RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphes 3 et 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

11.1. Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	1 - INVESTIR DANS LES LEVIERS DE CROISSANCE
-----------------	---

--

Axe prioritaire	10 - Volet REACT UE du PO FEDER 14-20 de La Réunion
-----------------	---

--

Axe prioritaire	11 - Assistance technique dédiée au volet REACT UE
-----------------	--

--

Axe prioritaire	2 - AMELIORER L'ACCES AUX TIC PAR UNE STRATEGIE D'AMENAGEMENT NUMERIQUE
-----------------	---

--

Axe prioritaire	3 - AMELIORER LA COMPETITIVITE DES ENTREPRISES
-----------------	--

--

Axe prioritaire	4 - PROGESSER VERS LA TRANSITION ENERGETIQUE ET L'AUTONOMIE ELECTRIQUE
-----------------	--

--

Axe prioritaire	5 - RENFORCER LA PREVENTION DES RISQUES, LA GESTION RATIONNELLE DES RESSOURCES ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE
-----------------	---

--

Axe prioritaire	6 - SOUTENIR L'OUVERTURE ET LES PERFORMANCES DU TERRITOIRE EN INVESTISSANT DANS LES INFRASTRUCTURES D'ECHANGE
-----------------	---

--

Axe prioritaire	7 - REpondre a la DYNAMIQUE DEMOGRAPHIQUE EN AUGMENTANT LES SERVICES A LA POPULATION
-----------------	--

--

Axe prioritaire	8 - COMPENSER LES SURCOUTS LIES A L'ULTRAPERIPHERIE
-----------------	---

Axe prioritaire	9 - ASSURER UNE MISE EN ŒUVRE EFFICIENTE, EN LIEN AVEC LES PARTENAIRES, DES PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES POUR LA PÉRIODE 2014-2020
-----------------	---

11.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les dispositions visant à garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du programme opérationnel et des opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]

11.3. Développement durable [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]

11.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	Montant du soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique (en EUR)	Part de la dotation totale pour le programme opérationnel (%)
1	2 701 736,98	2,62%
10	44 533 063,92	13,65%
4	122 178 253,28	94,87%
5	11 450 686,98	8,16%
6	66 137 764,64	39,61%
8	51 477 186,28	27,05%
Total	298 478 692,08	20,29%

11.5. Rôle des partenaires dans la réalisation du programme

12. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS A) ET B), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013

12.1. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations

--

Statut	Nom	Fonds	Année de finalisation de l'évaluation	Type d'évaluation	Objectif thématique	Thème	Constatations (si exécutée)	Suivi (si exécutée)
--------	-----	-------	---------------------------------------	-------------------	---------------------	-------	-----------------------------	---------------------

12.2. Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication

--

13. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013] (LES DONNÉES PEUVENT ÊTRE INCLUSES DANS LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016. — VOIR LE POINT 9 CI-DESSUS) (DONNÉES REQUISES DANS LE RAPPORT PRÉSENTÉ EN 2017 - OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)

14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINTS A), B), C), D), G) ET H), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

14.1. Progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et des handicaps permanents ou naturels, les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel

14.2. Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds

14.3. Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales

14.4. Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes

Comme le prévoit le règlement (UE) n° 1303/2013, au paragraphe 3 de l'article 27, «Contenu des programmes», au paragraphe 3, point e), de l'article 96, «Contenu, adoption et modification des programmes opérationnels présentés au titre de l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», au paragraphe 3 et au paragraphe 4, point d), de l'article 111, «Rapports de mise en œuvre pour l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», et à l'annexe 1, section 7.3, «Contribution des programmes principaux aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes», ce programme contribue à la/aux stratégie(s) macrorégionale(s) et/ou aux stratégies relatives aux bassins maritimes:

- Stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique (EUSBSR)
- Stratégie de l'UE pour la région du Danube (EUSDR)
- Stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR)
- Stratégie de l'UE pour la région alpine (EUSALP)
- Stratégie par bassin maritime: plan d'action pour l'Atlantique (ATLSBS)

14.5. Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant

14.6. Les progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination ou d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées

PARTIE C RAPPORTS PRÉSENTÉS EN 2019 ET RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE [article 50, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013]
15. INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU PROGRAMME [ARTICLE 21, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 22, PARAGRAPHE 7, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

16. CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)

Informations et analyses concernant la contribution du programme à l'application de la stratégie de l'Union pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

--

17. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

Lorsque l'évaluation des progrès accomplis concernant les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance démontre que certaines valeurs intermédiaires et cibles n'ont pas été atteintes, les États membres doivent donner les raisons sous-jacentes de cet échec dans le rapport de 2019 (pour les valeurs intermédiaires) et dans le rapport final de mise en œuvre (pour les valeurs cibles).

--